



**COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET
PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST**

RAPPORT

**VINGT TROISIEME SESSION
DE LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET
PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST**

ALGER (ALGÉRIE), 02 - 07 JUIN 2001

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, 2001

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit : électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur. Toute demande d'autorisation devra être adressée au Directeur de la Division de l'information, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, et comporter des indications précises relatives à l'objet et à l'étendue de la reproduction.

© FAO 1997



Préambule

Les participants à la 23^{ème} Session de la Commission ont particulièrement apprécié la qualité des documents de travail et l'originalité de leur présentation.

Les exposés ont été rehaussés par une excellente présentation utilisant pour support la vidéo-projection.

Les participants ont exprimé leurs félicitations au Secrétaire de la Commission pour les efforts fournis malgré l'insuffisance des moyens mis à sa disposition.

Table des matières

	<u>Pages</u>
- Préambule	3
- Résumé des recommandations	6
- Ouverture de la Session	12
- Election du président et du vice président	14
- Liste des participants	14
- Ordre du jour	19
- Examen et adoption du rapport de la 29 ^{ème} Réunion du Comité Exécutif tenue à Alger (Algérie), du 24 au 29 juin 2000	19
- Rapport sur les activités du Secrétariat et le suivi des recommandations de la 22 ^{ème} Session de la Commission et de la 29 ^{ème} Réunion de son Comité Exécutif	20
- Situation acridienne de juillet 1999 à mai 2000 et prévisions pour les prochaines mois	21
- Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin (E.M.I.)	27
- Etat d'avancement du Programme EMPRES en Région Occidentale	28
- Etat d'avancement de la mise en place de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Région Occidentale (CLCPRO)	29
- Formation	29
- Recherche	31
- Comptes annuels pour 1999 et 2000 et programmes de travail et budgets pour 2001 et le biennium 2002-2003	32
- Rapport sur la marche de la CLCPANO durant les 25 dernières années	33
- Questions diverses	33
- Dates et lieux de la prochaines Session et la prochaine Réunion du Comité Exécutif (annexe X)	34
- Adoption du rapport de la 23 ^{ème} Session	34
- Remerciements	34
 <u>ANNEXES</u>	
I. Etat des contributions et comptes annuels pour 1999 et 2000	36
II. Extrait du rapport de la 29 ^{ème} Réunion du Comité Exécutif tenue à Alger (Algérie) du 24 au 29 juin 2000	43

III. Rapport sur les activités du Secrétariat et le suivi des recommandations de la 22^{ème} Session de la Commission et de la 29^{ème} Réunion de son Comité Exécutif	47
IV. Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin (EMI)	61
V. Etat d'avancement du programme EMPRES en Région Occidentale	73
VI. Etat d'avancement de la mise en place de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Région Occidentale (CLCPRO)	75
VII. Formation	76
VIII. Recherche,	89
IX. Rapport sur la marche de la CLCPANO durant les 25 dernières années	94
X. Calendrier des Sessions de la Réunion.	98

Résumé des recommandations de la 23^{ème} Session

Point 4 : Rapport de la 29^{ème} Réunion du Comité Exécutif

R-1 : les participants ont convenu de maintenir le même agenda en attendant la mise en place de la nouvelle Commission CLCPRO.

Activités du Secrétariat

R-2 : Ils recommandent d'appuyer le Secrétariat de la Commission en finançant sur le Fonds de la CLCPANO, en cas de nécessité, les dépenses relatives aux personnes appelées à l'aider dans la préparation des documents de travail des prochaines Sessions de la Commission et des Réunions de son Comité Exécutif.

Point 5 : Activités du Secrétariat

Les participants :

R-3 : Recommandent au Secrétariat de finaliser le projet relatif au renouvellement du parc automobile des EMI en vue de le soumettre pour financement à certains pays et organismes donateurs notamment africains, arabes et islamiques.

R-4 : Demandent à la FAO (Groupe Acridiens, AGPP) de reprendre et de poursuivre l'envoi régulier des images SPOT-VEGETATION aussi bien au siège du Secrétariat qu'aux Services de Lutte Antiacridienne des Etats membres.

R-5 : Insistent auprès de la FAO de prendre dans les plus brefs délais, en collaboration avec leurs Représentants au sein de cette organisation, les dispositions requises pour soumettre le problème des pesticides obsolètes au Programme des Nations Unies pour l'Environnement et à la Conférence de la FAO en 2001.

R-6 : Adressent leurs remerciements à la FAO pour les moyens financiers mis à la disposition du Secrétariat pour, d'une part, exécuter les recommandations et, d'autre part, assurer son fonctionnement. En outre, ils ont manifesté leurs inquiétudes quant à l'insuffisance des crédits alloués aux activités du Secrétariat par le Bureau Régional de la FAO pour l'Afrique à Accra et demande à la FAO de faire le nécessaire pour lever cette contrainte.

Point 6 : Situation acridienne

Les participants :

R-7 : Insistent sur la régularité de transmission de l'information acridienne au siège de la FAO et au Secrétariat de la Commission en utilisant les fiches diffusées par l'Organisation à cet effet.

R-8 : Demandent aux pays membres (Algérie, Maroc, Mauritanie et Tunisie) de diffuser la situation en français et en arabe pour permettre son exploitation notamment par la Libye.

R-9 : Relèvent la nécessité d'élargir les échanges d'informations aux pays du Sahel (Mali, Niger, Sénégal et Tchad).

R-10 : Soulignent l'intérêt des prospections conjointes et leur régularité.

R-11 : Demandent à la FAO d'apporter son appui à l'organisation de prospections précoces au nord du Mali et du Niger.

Point 7 : Equipes Maghrébines

Les participants :

R-12 : Approuvent la proposition de réforme des 8 véhicules légers tout terrain actuellement en Mauritanie.

R-13 : Demandent au Secrétariat de la Commission de finaliser le projet relatif au renouvellement des véhicules et de faire le nécessaire pour le présenter aux bailleurs de fonds pour financement.

R-14 : Rappelent aux pays membres de la Commission d'examiner la possibilité de contribuer au renforcement des E.M.I. par la fourniture de véhicules.

R-15 : Recommandent le maintien en Mauritanie des quatre véhicules envoyés à partir d'Alger.

R-16 : Approuvent le plan d'action proposé par la Mauritanie pour la campagne 2001 de surveillance et de lutte contre le Criquet pèlerin dans ce pays évalué à 120.000 \$ US dont 30.000 seront alloués par le Fonds de la Commission.

R-17 : Demandent à la FAO de rechercher le financement complémentaire (90.000 \$EU) et invitent la Mauritanie à prendre contact avec ses partenaires pour le développement en vue de rechercher des financements complémentaires sur le plan bilatéral.

R-18 : Chargent le Secrétariat de la Commission d'étudier, en cas de nécessité, avec les services algériens concernés la possibilité de faire intervenir les moyens des E.M.I. au nord du Mali et du Niger.

Point 8 : Programme EMPRES

La Session :

R-19 : Recommande à la FAO de préparer un bilan physique des réalisations faites dans la Région Occidentale dans le cadre d 'EMPRES entre 1997 et 2001.

R-20 : Recommande aussi à la FAO et au Secrétariat de la Commission de préparer le programme de travail et le budget de l'an I de la phase I du programme EMPRES et insiste pour que les fonds disponibles soient alloués aux activités prioritaires de ce plan.

Point 10 : Formation

La Session :

R-21 : Recommande de sensibiliser davantage les Etablissements universitaires de la région dans le but de dynamiser les efforts de recherche et de soutenir les formations de haut niveau dans le domaine acridien.

R-22 : Recommande à nouveau de réaliser les formations doctorales financées par la Commission dans les universités de la région.

R-23 : Demande au Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires pour faire participer les compétences de la région dans les jurys de soutenance.

R-24 : approuve la prolongation pour une période de six mois de la bourse attribuée à Mr. Ahmed Mouhim (Maroc).

R-25 : Approuve la requête de la Délégation mauritanienne et charge le Secrétariat de prendre les dispositions à ce sujet.

R-26 : Invite la Tunisie à désigner avant la prochaine réunion du C. Ex. les deux candidats devant bénéficier de la bourse accordée au pays.

R-27 : Félicite le Secrétariat de la Commission, le Comité National Permanent de Lutte Antiacridienne de la Libye pour la réussite totale de l'Atelier régional organisé à Ghadamès; elle félicite aussi les experts régionaux qui ont assuré l'encadrement de cet atelier.

R-28 : Remercie la FAO d'avoir bien voulu contribuer au financement de cette manifestation régionale.

R-29 : Recommande l'organisation bisannuelle de tels ateliers et décide de tenir le prochain en 2002 en Mauritanie sur le thème de l'utilisation du DGPS.

R-30 : Note avec satisfaction la proposition du représentant de la FAO de participer à hauteur de 50% au financement des stages de formation à l'échelle nationale et régionale.

R-31 : Demande au Secrétaire de la commission de présenter le programme de formation à court, moyen et long termes à la prochaine Réunion du Comité Exécutif.

R-32 : Demande à la FAO d'encourager la coopération entre la région occidentale et la région centrale dans le domaine de la formation de courte et de moyenne durées afin de créer les synergies, éviter les duplications et harmoniser les programmes.

Point 11 : Recherche

Les participants :

R-33 : Recommandent la finalisation des documents de rapports nationaux préliminaires par les auteurs et leur diffusion aux pays de la région.

R-34 : Recommandent l'organisation d'une consultation régionale pour synthétiser les rapports et produire la publication scientifique dont le Secrétariat devra lui assurer une large diffusion aux niveaux de la communauté scientifique nationale, régionale et internationale ainsi qu'auprès des donateurs.

R-35 : Chargent le Comité Exécutif d'examiner le document final de la consultation et de définir les thèmes devant être intégrés dans le projet régional de recherches que le Secrétariat est appelé à élaborer.

R-36 : Remercient la FAO pour son appui financier.

R-37 : Insistent auprès des pays membres sur la nécessité de présenter au Secrétariat dans les plus brefs délais les propositions de projets nationaux de recherche qui seront examinés par le Comité Exécutif en vue de retenir celui qui sera financé sur le fonds de la Commission à hauteur de 15.000 \$ E.U.

R-38 : recommandent la création d'un prix de la CLCPANO récompensant le meilleur travail de recherche ayant produit des résultats bénéfiques à la région et charge le Comité Exécutif d'en préciser les critères, les modalités et le montant.

R-39 : Recommandent d'encourager et de stimuler les échanges d'experts entre les différentes régions concernées par le Criquet pèlerin et de les faire participer aux manifestations scientifiques internationales.

R-40 : Félicitent le Secrétariat pour la mise en place du site Web de la CLCPANO (FAO) et invitent les Etats membres à l'enrichir par toutes données utiles.

Point 12 : Budget

Les participants :

R-41 : Approuvent les budgets 1999 et 2000.

R-42 : Demandent au Secrétariat d'élaborer les programmes de travail et les budgets de 2001 et du biennium 2002-2003 en vue de les présenter à la prochaine Réunion du Comité Exécutif.

R-43 : Remercient les Etats membres qui versent régulièrement leurs contributions au Fonds de la Commission et invitent les autres pays à s'acquitter dans les meilleurs délais de leurs arriérés et leurs contributions annuelles.

R-44 : Remercient la FAO pour les ajustements déjà effectués et lui demandent d'en faire autant pour le reste tout en souhaitant éviter dans l'avenir les erreurs constatées dans les imputations budgétaires.

R-45 : Réitèrent les recommandations antérieures relatives au coût des services que la FAO fournit pour la gestion du Fonds de la Commission (13%) et demandent au Directeur Général de l'Organisation de le revoir à la baisse. A cet effet, les Etats membres sont invités à sensibiliser leurs Représentants auprès de la FAO pour appuyer cette demande.

R-46 : Demandent au Secrétariat d'élaborer une nouvelle approche pour l'acquisition de la documentation relative au domaine acridien en vue de la soumettre au Comité Exécutif à sa prochaine Session.

Point 13 : Marche CLCPANO

R-47 : Compte tenu de l'importance des données recueillies, les participants chargent le Secrétariat de la Commission d'élaborer, en coordination avec l'ex-Secrétaire de la Commission, une publication scientifique qui devra être prête avant la prochaine réunion du Comité Exécutif.

Point 14 : Questions diverses

R-48 : Au vu de l'importance de cet événement, la Commission invite les pays participant à la présente réunion à assister à la 36^{ème} Session du DLCC.

Point 15 : Prochaines Sessions

R-49 : Les participants ont agréablement accueilli l'invitation de la Délégation libyenne pour la tenue de la 24^{ème} Session de la Commission qui se tiendra en 2003. La date précise de cette Session sera arrêtée ultérieurement d'un commun accord entre le pays hôte et le Directeur Général de la FAO.

R-50 : Les participants ont également accueilli favorablement l'invitation de la Délégation marocaine pour la tenue de la 31^{ème} Réunion du Comité Exécutif prévue en mai 2002.

1. Ouverture de la Session

Conformément à la recommandation de la 22^{ème} Session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest (CLCPANO), tenue à Rabat (Maroc) du 21 au 25 juin 1999, et répondant à l'aimable invitation de l'Algérie, le Directeur Général de la FAO a convoqué, en accord avec le Pays hôte, la 23^{ème} Session de la Commission à Alger (Algérie) du 02 au 07 juin 2001 qui se tient conjointement avec la 30^{ème} Réunion de son Comité Exécutif.

Ont participé à cette réunion les Délégués des États membres (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie) ainsi que le Représentant du Directeur Général de la FAO à la réunion et le Secrétaire de la Commission. Y ont également participé, en qualité d'observateurs, les représentants des quatre pays du Sahel futurs membres de la CLCPRO (Mali, Niger, Sénégal et Tchad), le fonctionnaire national du programme EMPRES en Mauritanie ainsi que le Président de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Région Centrale (CRC) et ce, dans le cadre des échanges recommandés par les deux Commissions (CLCPANO et CRC).

Monsieur Rachid LAKHDAR a, en sa qualité de Président en exercice de la Commission, remercié Monsieur Rachid BENAÏSSA, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, d'avoir bien voulu procéder à l'ouverture de la présente Session. Il a exprimé, au nom des participants, ses vifs remerciements et sa gratitude au Gouvernement algérien pour l'organisation de cette réunion, l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse et pour les moyens mobilisés afin que les travaux de la réunion se déroulent dans les meilleures conditions.

Il a souhaité la bienvenue aux Représentants des Etats membres de la CLCPANO et à ceux des pays du Sahel participant à cette Session ainsi qu'au Président de la Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Centrale.

Au nom de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, Monsieur le Secrétaire Général a souhaité la bienvenue en Algérie à tous les participants des pays membres de la CLCPANO, aux Représentants de la FAO, ainsi qu'aux observateurs Sahéliens.

En abordant le problème acridien, il a demandé aux pays concernés d'asseoir une coopération étroite, basée sur une stratégie de lutte préventive dans le cadre du programme EMPRES. Monsieur le Secrétaire Général a salué les efforts consentis par la FAO et les pays concernés, afin de mettre en place une organisation regroupant les neuf pays de la région occidentale. A cette occasion, il a informé l'assistance que l'Algérie a déjà déposé les instruments de son adhésion à cette nouvelle structure auprès du Directeur Général de la FAO et a exprimé le désir du Gouvernement algérien d'abriter le siège du Secrétariat de la CLCPRO avec l'engagement de mettre à la disposition de la nouvelle Commission toutes les commodités pour assurer convenablement son fonctionnement.

Au terme de son intervention, Monsieur le Secrétaire Général a déclaré ouverte la 23^{ème} Session de la Commission et souhaité plein succès à ses travaux.

Au nom de Monsieur le Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Monsieur Abderrahmane HAFRAOUI a souhaité à son tour la bienvenue aux participants à la 23^{ème} Session de la CLCPANO. Il a remercié le Gouvernement algérien pour son aimable invitation à tenir cette Session à Alger, pour l'accueil chaleureux et pour toutes les dispositions prises afin d'assurer à cette Session les meilleurs conditions de succès.

Il a rappelé à l'assistance l'importance économique du Criquet pèlerin et l'intérêt accordé par la FAO à ce fléau et a félicité les Etats membres de la Commission pour les efforts consentis en vue de la maîtrise de ce fléau à travers l'adoption de la stratégie de lutte préventive. Il a souligné que les chances de réussite de la lutte préventive sont renforcées grâce à la volonté des Etats Maghrébins et des quatre Etats Sahéliens à créer une structure commune dénommée «Commission de Lutte Contre le Criquet pèlerin en Région Occidentale (CLCPRO) ».

A la fin de son intervention, le Représentant du Directeur Général de la FAO a remercié une nouvelle fois les Autorités algériennes et tous ceux qui ont veillé de près ou de loin à l'organisation parfaite de cette Session.

Monsieur le Représentant-Résident du PNUD p.i. en Algérie a, pour sa part, souhaité la bienvenue aux participants à la 23^{ème} Session et a souligné l'intérêt qu'accorde la communauté internationale au contrôle du fléau acridien ainsi que le rôle important que joue le système des Nations Unies dans la coordination et le rapprochement des pays affectés et les institutions donatrices en vue d'un renforcement des capacités nationales pour une bonne gestion du problème acridien.

Il a ensuite annoncé à l'assistance le retour prochain à Alger du Secrétariat de la Commission et a souhaité que la nouvelle structure régionale puisse s'installer à Alger dès sa mise en place.

A l'issue de son intervention, Monsieur le Représentant du PNUD p.i. a souhaité plein succès aux travaux de la Session.

Lors de son allocution, le Président de la Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Centrale a exprimé ses vifs remerciements au Gouvernement algérien pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse. Il a fait l'éloge du rôle que joue la CLCPANO dans le cadre de la lutte préventive contre le fléau acridien. Il a également souligné l'étroite collaboration tissée entre les deux Commissions et l'importance que revêt l'organisation d'une telle rencontre qui permettra de renforcer davantage cette coopération. Il a souhaité, à la fin, pleine réussite à cette Session.

2. Election du Président, du Vice-Président et du Comité de rédaction

- **Élection du Président et du Vice-Président**

- **Président** : Monsieur Sid-Ali MOUMEN (Algérie)
- **Vice-Président** : Monsieur Hafedh HAMDJ (Tunisie)

- **Comité de rédaction**

Le Comité de rédaction a été constitué d'un Représentant de chaque pays membres, du Représentant du Directeur Général de la FAO à la réunion et du Secrétaire de la Commission.

- **Participants à la réunion**

Ont participé à la Session et sont intervenus dans les débats, résumés dans le présent rapport, les Représentants des pays membres de la CLCPANO, les observateurs Représentant les quatre pays du Sahel, de la F.A.O et de la CRC ci-après :

LISTE DES PARTICIPANTS

Algérie

- **Mr. Ali MOUMEN**

Directeur de la Protection des Végétaux et des Contrôles Techniques
Ministère de l'Agriculture.

Tel : ++ (213-21) - 745146

Fax : ++ (213-21) - 429349

E-mail : Moumen_sa@yahoo.com

- **Mr. Embarek GUENDEZ**

Directeur Général de l'Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)
12, Avenue des Frères Ouadek Hassen-Badi B.P. 80 EL Harrach. Alger.

Tel : ++ (213-21) - 525271

Fax : ++ (213-21) - 525863 – (213-21) - 524263.

E-mail : inpv@Wissal.dz

- **M^{elle} Fatiha BENDDINE**

Sous-Directeur – Direction de la Protection des Végétaux et du Contrôle Techniques
12, Bd Amirouche Ministère de l'Agriculture – Alger .

Tel : ++ (213-021) - 711712

Fax : ++ (213-021) - 429349

E-mail : fbenddine@yahoo.fr

Mr. Bachir CHARA

Chef du Département de lutte antiacridienne

Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)

12, Avenue des Frères Ouadek Hassen-Badi-B.P. 80 El Harrach-Alger,

Tel : ++ (213-21) - 524263 - (213-21) - 523017 à 18

Fax : ++ (213-21) - 524263 – (213-21) - 525863

E-mail : inpv@Wissal.dz

- Mr. Mohamed LAZAR

Ingénieur d'Etat, Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)
12, Avenue des Frères Ouadek Hassen-Badi-B.P. 80 El Harrach-Alger,
Tel : ++ (213-21) - 524263 - (213-21) - 523017 à 18
Fax : ++ (213-21) - 524263 – (213-21) - 525863
E-mail : LAZAR@genie.Fr

- Mr. Abderrezak CHAOUCH

Ingénieur d'Etat, Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)
12, Avenue des Frères Ouadek Hassen-Badi-B.P. 80 El Harrach-Alger,
Tel : ++ (213-0
21) 524263 - (213-21) 523017 à 18
Fax : ++ (213-021) 52.42.63. – (213-021) 525863
E-mail : Chaouch2d3@yahoo.Fr

- Mr. Mustapha LOUNIS

Chef du Service Agrométéorologie au niveau
du Département Lutte Antiacridienne,
Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)
12, Avenue des Frères Ouadek Hassen-Badi-B.P. 80 El Harrach-Alger,
Tel : ++ (213-021) 524263 - (213-21) 523017 à 18
Fax : ++ (213-021) 52.42.63. – (213-021) 525863
E-mail : inpv@Wissal.dz

- Mme Bahia DOUMANDJI MITICHE

Professeur, Institut National de l'Agronomie INA – El-Harrach - Alger
Tel : ++ (213) - 21521987 – (213) - 21528789
Fax : ++ (213) – 21822729
E-mail : [Doumandji - Mitiche@yahoo.Fr](mailto:Doumandji-Mitiche@yahoo.Fr)

Libye

- Mr. Mustapha Mohamed ALIESH

Président du Comité National Permanent de Lutte Contre le Criquet pèlerin,
El Fernag, Sidi El Masri, B.P. 7424, Tripoli, Libye.
Tel : ++ (218-21) 3616141/44/3600743
Fax : ++ (218-21) 3600745
E-mail : ncdlcly@yahoo.com

- Mr. Faraj Mohamed KARRA

Membre du Comité National Permanent de Lutte contre le Criquet pèlerin.
El Fernag, Sidi El Masri, B.P. 7424, Tripoli, Libye.
Tel : ++ (218-21) 3616141/44/3600743 –
Fax : ++ (218-21) 3600745
E-mail : ncdlcly@yahoo.com

- Mr. Brahim EL OUAFI

Membre du Comité National Permanent de Lutte contre le Criquet pèlerin.
El Fernag, Sidi El Masri, B.P. 7424, Tripoli, Libye.
Tel : ++ (218-21) 3616141/44/3600743 –
Fax : ++ (218-21) 3600745
E-mail : ncdlcly@yahoo.com

Maroc

- Mr. Rachid LAKHDAR

Membre du Conseil Général du Développement Agricole
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

Tel. : ++(212) 37.76.66.24 / 28

E.mail : rlakhdar@mtds.com

- Mr. Saïd GHAOUT

Chef du Centre National de Lutte Antiacridienne d'Ait-Melloul

B.P. 125 Inezgane – Maroc

Tel. : ++ (212-4) 24.12.21- 24.23.30

Fax : ++ (212-4) 241529

E.mail : cnlaa@marocnet.net.ma

Mauritanie

- Mr. Mohamed Abdallahi OULD BABAH

Chef du Centre de la Lutte Antiacridienne, DRAP-MDRE

B.P. 665 Nouakchott – Mauritanie.

Tel. : ++ (222-5) – 259815 – 256286 – Dom : 256679

Fax : ++ (222-5) 253467GSM – 641206 BP 180 NOUAKCHOTT Email

E-mail : claa@toptechology.mr

Tunisie

- Mr. Hafedh HAMDİ

Chef de la Section Acridologie

Ministère de l'Agriculture, Direction Générale de la Production Agricole

Sous-Direction de la Défense des Cultures

30, Rue Alain Savary 1082 Tunis.

Tel. : ++ (216-1) 78.89.79

Fax : ++ (212-1) 79.70.47

E.mail : Hamdi.Hafed@yahoo.fr

F.A.O.

- Mr. Abderrahmane HAFRAOUI

Fonctionnaire Principal, Chef du Groupe Acridiens,
Autres migrateurs nuisibles et Opérations d'Urgence,
FAO/Rome.

Via delle Terme Di Caracalla 00100 – Italie

Tel. : ++ (39-06) 57054021

Fax : ++ (39-06) 57055271

E.mail : Abderrahmane.Hafraoui@fao.org

- Mr. Thami BENHALIMA

Secrétaire de la Commission de Lutte Contre
le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest
c/o Bureau Sous - Régional de la FAO pour l'Afrique du Nord
3, Rue Abdelmalek Ibn Marouane
1082, Mahrajane, BP. 300 -Tunis – Tunisie.
Tel. : ++ (216.1) 800.468.
Fax : ++ (216.1) 800.895.
E.mail : benhalima.clcpano@planet.tn

- Mr. Mohamed Lémine OULD AHMADOU

Fonctionnaire National EMPRES
B.P. 622 Nouakchott – Mauritanie.
Tel : ++ (222-2) 59815- 91929
Fax : ++ (222-2) 56286
E-mail : mohamedlemine@toptechnology.mr

OBSERVATEURS

Mali

- Mr. Bernard MAIGA

Conseiller Technique
Ministère du Développement Rural – Rue Mohamed V, Bamako -
Tel : ++ (223) 233006 – (223) 222979 – (223) 222785
E-mail :

Niger

- Mr. Mahatan CHEFEROU

Directeur National de la Protection des Végétaux
B.P. 323 Niamey
Tel : ++ (227) 742556 – (227) 741983
Fax : ++ (227) 741983
E-mail : dpv@intnet.nc

Sénégal

- Mr. Macoumba MBODJ

Directeur de la Protection des Végétaux
Km 15, Route de Rufisque Dakar – Sénégal
Tel : ++ (221) 8342854 – (221) 8340397
Fax : ++ (221) 8342854
E-mail : maedpv@primature.sn
hortima@sentoo.sn

Tchad

- Mr. Brahim IDRISSA Djibrine

Directeur de la Protection des Végétaux et du Conditionnement

B.P. 551 Ndjamena

Tel : ++ (235) 524509 – (235) 528692

Fax : ++ (235) 525119

E-mail : dpy@intnet.td

Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Région Centrale (CRC)

- Mr. Ali Mahamed Ali

Directeur de la Protection des Végétaux –

Président de la Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin de la Région Centrale

El-Khartoum Soudan

Tel : ++ (249. 13) 33.74.77 / 33.94.23

Fax : ++ (249. 13) 33.74.95

E-mail :

INTERPRETES

- Mr. Ahmed BENAMEUR

Viale delle Terme di Caracalla – 00100 Rome

Tel : ++ (39) 0657054976 – (39) 0657054503

Fax : ++ (39) 0657054396

E-mail : Ahmed.BenAmeur@fao.org

- Mr. Abdellatif JOUIBLI

4, Rue du Beaujolais QH Casablanca – Maroc

Tel : + (00212) 2485940

E-mail : jouibli@yahoo.com

- Mr. Larbi BENNACER

B.P. 247 – ALGER RP

Tel : + (021) 552608

E-mail : mlbennacer@wissal.dz

- Mr. Belkacem GUERTAL

9 Cité GRELLET T. Kouba - Alger

- Mr. Salah EL ASLI

Rue Tahar Sfar – Résidence EL MORJANE –EL MENZAH 9 A. Tunis

Tel : + (216-1) 880515

Fax : ++ (216-1) 799218

E-mail : aslisalah@yahoo.fr

3. Ordre du jour

Après discussions et modifications de l'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat, l'ordre du jour suivant a été adopté :

1. Ouverture de la Session,
2. Election du Président, du Vice-Président, et du Comité de rédaction,
3. Adoption de l'ordre du jour,
4. Examen et adoption du rapport de la 29^{ème} Réunion du Comité Exécutif tenue à Alger (Algérie) du 24 au 29 juin 2000,
5. Rapport sur les activités du Secrétariat et le suivi de l'exécution des recommandations de la 22^{ème} Session de la Commission et de la 29^{ème} Réunion de son Comité Exécutif,
6. Situation acridienne de juillet 1999 à mai 2001 et prévisions pour les prochains mois,
7. Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin et plan d'action pour la campagne estivale prochaine en Mauritanie,
8. Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme EMPRES dans la région occidentale,
9. Etat d'avancement de la mise en place de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Région Occidentale (CLCPRO),
10. Formation
11. Recherches
12. Comptes annuels pour 1999 et 2000 et programmes de travail et budgets pour 2001 et le biennium 2002 – 2003.
13. Rapport sur la marche de la CLCPANO durant les 25 dernières années,
14. Questions diverses :
 - 50^{ème} anniversaire du DLCC;
 - Réaménagement de l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité Exécutif.
15. Dates et lieux des prochaines sessions (Commission et Comité Exécutif),
16. Adoption du rapport.

4. Examen et adoption du rapport de la 29^{ème} Réunion du Comité Exécutif tenue à Alger (Algérie) du 24 au 29 juin 2000

Le Secrétariat de la CLCPANO a fait une brève présentation des conditions dans lesquelles s'est déroulée la 29^{ème} Réunion du Comité exécutif de la Commission tenue à Alger (Algérie) du 24 au 29 juin 2000. Il a rappelé son ordre du jour ainsi que les 34 recommandations qui en étaient issues (annexe II).

Après discussion, la Commission a adopté à l'unanimité le rapport du Comité Exécutif.

Par ailleurs, des remarques ont été faites sur l'agenda du Comité Exécutif qui présente beaucoup de similitudes avec celui de la Commission et représente un plan de charge important pour le Secrétariat qui dispose de peu de moyens.

A la suite d'une large discussion, les participants :

- ont convenu de maintenir le même agenda en attendant la mise en place de la nouvelle Commission CLCPRO.
- recommandent d'appuyer le Secrétariat de la Commission en finançant sur le Fonds de la CLCPANO, en cas de nécessité, les dépenses relatives aux personnes appelées à l'aider dans la préparation des documents de travail des prochaines Sessions de la Commission et des Réunions de son Comité Exécutif.

5. Rapport sur les activités du Secrétariat et le suivi des recommandations de la 22^{ème} Session de la Commission et de la 29^{ème} Réunion de son Comité Exécutif

La Commission a pris note des activités du Secrétariat durant la période considérée (annexe III) et a adressé ses félicitations au Secrétaire de la Commission pour l'effort fourni dans l'exécution de ses recommandations et celles de son Comité Exécutif.

La Commission a été informée par le Secrétariat des quelques recommandations restant en suspens. Il s'agit notamment de celles devant être exécutées par le siège de la FAO ou par les Etats membres.

Après discussion, les participants :

- recommandent au Secrétariat de finaliser le projet relatif au renouvellement du parc automobile des EMI en vue de le soumettre pour financement à certains pays et organismes donateurs notamment africains, arabes et islamiques.
- demandent à la FAO (Groupe Acridiens, AGPP) de reprendre et de poursuivre l'envoi régulier des images SPOT-VEGETATION aussi bien au siège du Secrétariat qu'aux Services de Lutte Antiacridienne des Etats membres.
- insistent auprès de la FAO de prendre dans les plus brefs délais, en collaboration avec leurs Représentants au sein de cette organisation, les dispositions requises pour soumettre le problème des pesticides obsolètes au Programme des Nations Unies pour l'Environnement et à la Conférence de la FAO en 2001.
- adressent leurs remerciements à la FAO pour les moyens financiers mis à la disposition du Secrétariat pour, d'une part, exécuter les recommandations et, d'autre part, assurer son fonctionnement. En outre, ils ont manifesté leurs inquiétudes quant à l'insuffisance des crédits alloués aux activités du Secrétariat par le Bureau Régional de la FAO pour l'Afrique à Accra et demande à la FAO de faire le nécessaire pour lever cette contrainte.

6. Situation acridienne de juillet 1999 à mai 2001 et prévisions pour les prochains mois.

Le Secrétariat de la Commission a présenté de façon détaillée la situation acridienne que la région occidentale et les autres aires d'habitat permanent du Criquet pèlerin ont connue entre juillet 1999 et mai 2001 ainsi que les prévisions pour les prochains mois.

Certains participants ont ensuite apporté des compléments d'information sur la situation du Criquet pèlerin dans leur pays respectifs.

Durant la période considérée, l'activité acridienne s'est présentée comme suit :

6.1. Résumé de la situation du Criquet pèlerin

En Afrique du Nord-Ouest, la situation du Criquet pèlerin a été caractérisée, durant la période considérée, par des reproductions localisées entraînant parfois la formation de bandes larvaires, de groupes d'ailés et de petits essaims.

Les premières manifestations acridiennes ont été observées en Mauritanie dès le mois de septembre 1999 au niveau des deux Hodhs, au Tagant et au Nord du Brakna où les densités ont atteint 200 ailés/ha par endroit. Les pluies enregistrées durant l'hivernage de 1999 ont favorisé cette augmentation d'effectifs de criquets pèlerins et permis leur reproduction. De petits foyers constitués d'individus transiens et grégaires sont apparus dans les autres régions potentielles de la Mauritanie notamment en Inchiri et à Dakhlet Nouadibou au cours du dernier trimestre 1999. Pendant la même période, des ailés isolés étaient signalés dans le sud et le sud-est du Maroc et dans le sud-ouest de l'Algérie.

Au cours du premier semestre de l'année 2000, l'infestation a gagné le Nord de la Mauritanie (Tiris Zemmour) où une reproduction a eu lieu, dans les lits d'oueds et les zones d'écoulements situées dans la région de Bir Moghreïn, et a permis la formation de bandes larvaires. A la même époque, une infestation d'ailés matures avec des densités atteignant 70 ind/m² a été observée au sud-est de Djanet (sud-est de l'Algérie) et dans les régions libyennes limitrophes (région de Ghat).

Durant le deuxième semestre de l'année 2000, l'activité du Criquet pèlerin n'a concerné que le Maroc et la Mauritanie où des populations de faible densité étaient déjà signalées à partir de début juin respectivement à Merzouga (sud-ouest d'Errachidia) et près de Boulenouar (Dakhlet Nouadibou).

Au Maroc, une reproduction à petite échelle a eu lieu et a permis la formation de petits groupes de larves observés en juillet – août à Bour Khamlia (30.30N-04.25W), El Khraoua (31.00N-04.10E), Laktit Rhiate (30.45N-04.25E) et dans l'Oued Taфраout (31.50N-04.40W).

En Mauritanie, des foyers de criquets épars ont été signalés courant août près de Rkiz, à l'ouest de Moudjeria (Brakna), dans les deux Hodhs (Nord d'Aioun El Atrous) et près de Oualata). A la même période, une reproduction à petite échelle a été relevée près de Moudjeria (17.50N-12.50W). Elle s'est poursuivie en septembre-octobre et elle s'est étendue à d'autres régions du Brakna, du Trarza, du Tagant et de l'Adrar. Plusieurs taches larvaires denses ont été localisées vers fin septembre dans le sud de l'Adrar et au Trarza. Les

populations larvaires qui ont échappées aux traitements ont donné lieu à des groupes d'ailés, signalés dans certaines zones de l'Inchiri, du Trarza, du Brakna, du Tagant et des deux Hodhs où ils ont pu se reproduire courant septembre. En effet, des taches larvaires constituées d'individus solitaires et transiens ont été observées dans les mêmes zones à la première quinzaine d'octobre. La présence de larves persistait durant tout les mois de novembre et décembre avec des densités atteignant parfois 80 larves /m².

Début décembre, les larves commençaient à effectuer leur mue imaginale et les groupes d'ailés qui se sont formés ont entamé leurs déplacements vers le nord-ouest en direction du Tiris Zemmour qu'ils ont atteint à la fin même du mois.

Au cours du premier semestre 2001, l'activité du Criquet pèlerin s'est limitée seulement à certaines zones du Tiris Zemmour et de l'Adrar. Dans cette dernière, une reproduction à petite échelle a pu avoir lieu courant janvier dans les inter-dunes au sud d'Atar où des larves solitaires et transiens mélangées à des ailés matures ont été observés avec des densités atteignant 10.000 ind/ha. Dès la mi-février, les effectifs de criquets pèlerins ont commencé à diminuer dans le centre et le nord de la Mauritanie.

En avril - mai, la situation est redevenue calme dans tous les pays de l'Afrique du Nord-Ouest.

En Afrique de l'Ouest, l'activité a démarré avec de faibles effectifs de criquets pèlerins observés en août-septembre 1999 au nord du Mali et du Niger. Une prospection rapide effectuée dans la vallée du Tilemsi (nord du Mali) durant la dernière décade de septembre 1999, a permis la localisation de nombreuses populations de criquets pèlerins, constituées d'individus solitaires et transiens, avec des densités dépassant 200 individus par endroits. Quelques semaines plus tard, ces populations se sont regroupées dans la partie centrale du Timétrine où les conditions écologiques étaient extrêmement favorables. Une reproduction s'est alors amorcée et des populations larvaires constituées d'individus solitaires, transiens et grégaires sont apparues à la fin octobre - début novembre 1999. Les densités observées oscillaient entre quelques milliers à plus de 200.000 larves par hectare. A la mi-novembre 1999, des larves en mélange à de jeunes ailés étaient signalés dans le Tamesna nigérien, avec des densités comprises entre 50 et 1.500 individus par hectare. Des ailés matures et immatures étaient également présents dans l'Ennédi au Tchad, avec des densités variant entre 2 et 80 ailés/ha. Au début de février 2000, des ailés immatures, avec des densités comprises entre 50 à 5.000 ind/ha ont été signalés dans le sud-est de l'Air. Il semblerait qu'à la même époque et dans la même région, un essaim ait été également observé, en déplacement vers le nord/nord-est. Une prospection effectuée en avril 2000 dans le sud-ouest du Ténéré a permis la localisation d'une infestation larvaire de forte densité s'étendant sur 300 ha.

Au cours du deuxième semestre 2000, seuls le Niger et le Mali ont enregistré une activité du Criquet pèlerin. Dans le premier pays elle se limitait à la présence de populations matures et immatures éparses, observées en juin dans le centre et le nord de l'Air près d'Assode (18.25N-08.38E) et les oueds Zilalet et Iko (18.46N-08.04E) et en septembre-octobre dans l'est de l'Air (oued Tagora : 17.58N – 09.09E) et le Tamesna près d'In Abangharit. Dans le second pays, des essaims en cours de maturation, et des concentrations d'ailés et de bandes larvaires (L1-L3) ont été observés, en septembre, dans l'Adrar des Iforas entre Tissalit et la frontière algérienne.

Signalés tardivement, ces populations n'ont pu faire l'objet de traitements. Ayant été défavorables à une reproduction intensive, les conditions écologiques ont plutôt favorisé la dispersion de ces populations. Les prospections effectuées du 13 au 28 novembre au nord du Mali ont mis en évidence la présence, dans 23 sites du Timétrine, de la vallée du Tilemsi et de l'Adrar des Iforas, d'effectifs d'ailés solitaires et transiens mélangés à des larves L4-L5.

La reproduction localisée qui a eu lieu dans certaines zones de l'Adrar, où les conditions écologiques sont devenues favorables en novembre, a été suivie de la formation de bandes larvaires observées en décembre près de Tadjilit (19.30N – 02.37E), d'Asmir (19.59N – 01.45E) et d'In Tilit (20.50N – 01.12E).

Au cours du premier semestre 2001, des nomades ont signalé la présence de faibles effectifs d'ailés et de larves L4-L6 (en janvier) au nord de l'Adrar des Iforas et d'ailés immatures (en mars) dans le Timétrine malien. Ces signalisations n'ont pu être confirmées.

Dans les autres régions de l'aire d'invasion, la situation est demeurée calme pendant toute la période considérée. En effet, il n'a été fait mention que de faibles effectifs d'ailés et parfois de larves solitaires et transiens de criquets pèlerins, particulièrement au Soudan, au nord de la Somalie, au Yémen, dans le sud-est de l'Égypte, en Inde et au Pakistan. Il faut néanmoins signaler le traitement, courant septembre, de 3.211 ha d'ailés et de groupes de larves d'une espèce acridienne non précisée dans certaines oasis du sud de l'Égypte.

6.2. Situation acridienne dans chacun des Etats membres de la CLCPANO

ALGERIE

La seule activité du Criquet pèlerin enregistrée en Algérie, au sud-est de Djanet, est intervenue à la suite des pluies enregistrées pendant la nuit du 5 au 6 février 2000 sur les régions du Tassili (39 mm enregistrée à Illizi). Ces pluies ont d'une part permis l'installation de conditions écologiques très favorables à la survie et à la reproduction du Criquet pèlerin et d'autre part drainé des populations allochtones de cette insecte, très probablement à partir du nord Niger.

Les prospections effectuées dans cette région ont permis, dès le début de la deuxième décennie de mars 2000, la localisation, dans les oueds Arrikine et Takisset, de 11 foyers d'ailés matures répartis sur une superficie de 4.420 ha. Les densités relevées oscillaient entre 10 et 70 ailés /m². Ces populations d'ailés matures ont pu se reproduire avant qu'elles ne soient traitées et donner lieu à des infestations larvaires dont la densité a atteint par endroit 1.100 ind/touffe. Sept foyers de larves ont été localisés dans les mêmes oueds sur une superficie globale de 2.925 ha.

Depuis fin avril 2000 à ce jour, seuls des ailés épars ont été signalés au sud-est de Djanet en juillet et des ailés mélangés à des larves sur 5 ha à Abadla (près de Béchar) et dans l'oued Tamanrasset en août.

Les traitements effectués, au cours de l'année 2000 ont porté sur une superficie totale de 6.560 ha dont 3.630 d'ailés et 2930 de larves.

LIBYE

De juillet 1999 à février 2000, seuls des individus isolés étaient signalés à oued El Ghazali dans la région d'El Aouinet de l'est et à oued Tazanouft (région de Ghat).

A partir de la troisième décennie de mars 2000, une population importante d'ailés matures a été localisée et traitée sur 650 ha dans la région de Ghat, frontalière avec celle de Djanet (Algérie). Les traitements entrepris du 21 au 23 mars 2000, qui ont porté sur 650 ha, n'ont pu éviter une reproduction localisée qui s'est traduite par le traitement de 200 ha de larves.

La situation est ensuite redevenue calme. Seuls quelques individus isolés ont été observés courant mars-avril 2001 dans la région de Nalout (31°53 N, 10°59 E).

Le cumul des superficies traitées s'élève donc à 850 ha. Depuis, aucune activité intéressante n'a été signalée en Libye.

MAROC

Entre juillet 1999 et février 2000, la situation acridienne au Maroc était caractérisée par la présence d'ailés isolés et/ou épars parfois matures, observés dans les régions de Haouza (26.35 N-10.24 W), Guelmim (28.59 N-10.04 W), Gueltat zemmour (24.36 N-12.46 W) et Bir Guendouz (21.36 N-16.17 W).

Au début de mars 2000, de petits groupes d'ailés solitaires et transiens ont été observés dans trois sites de la région d'Aousserd (22.50 N-14.05 W) et un petit groupe a été observé en vol dans la région de Bir-Guendouz. Entre le 5 et le 21 mars, des ailés isolés ont été signalés près de Ourzazate (30.57 N-06.50 W), Tinjdade (31.31 N-05.01 W) et Ksar et Chair (29.11N-07.59 W).

Dès le 5 juin 2000, des ailés isolés ont été signalés à Merzouga (sud-ouest d'Errachidia). Plus tard, à partir du 18 juillet 2000, quelques groupes de larves L3 - L5 avec une densité de 1 à 2 larves/m² mélangées parfois à de jeunes ailés, ont été repérés à Bour Khamlia (30.30N-04.25W), El Khraoua (31.00N-04.10W). Plus à l'ouest, à côté du barrage d'Aït Ali Ouassou (30.30N-06.00W) de petits groupes d'ailés solitaires ont été localisés durant le même mois.

Les traitements effectués sur ces pullulations ont porté sur une superficie totale de 681 ha.

MAURITANIE

Une accalmie a caractérisé la période allant de juillet à fin août 1999 et ce en dépit des conditions écologiques très favorables voir exceptionnelles qui ont caractérisé l'hivernage 1999. Une reproduction limitée a pu néanmoins avoir lieu en septembre, particulièrement dans la région de Moudjeria où des larves des stades 2 et 3 ont été observées à la fin du même mois. A partir de la troisième décennie de septembre, les effectifs de criquets pèlerins devenaient de plus en plus importants notamment au Tagant (région de Tidjikja : 1829 N-1131 W) et au nord du Brakna (Ouest de Moudjeria : 1751N-1228 W). Les criquets observés, fin septembre, étaient pour la plupart des jeunes ailés solitaires et transiens provenant probablement d'une reproduction autochtone (1^{ère} génération).

Au cours du dernier trimestre 1999, une augmentation des effectifs a été constatée et une deuxième reproduction s'est amorcée. En octobre 1999, de nombreuses taches larvaires ont été signalées dans le Brakna et une infestation larvaire, avec une densité dépassant 20.000 larves /ha a été localisée dans le sud-ouest du Tagant (entre Moudjeria et Tidjikja). Le développement larvaire s'est poursuivi dans le Tagant et le nord du Brakna durant les mois de novembre et décembre, donnant lieu, à partir de la troisième décennie de novembre, à de jeunes ailés dont la densité maximale a atteint 50.000 ind/ha. Un essaim en formation a été observé à l'est du Brakna et un autre mature, signalé, début novembre, par des nomades, en déplacement dans l'Inchiri. C'est probablement cet essaim qui a pondu près de Benichab où de petites taches larvaires des stades 2 à 5, couvrant 3 m² à 4.800 m² ont été signalées à la mi-novembre.

En décembre l'activité s'est concentrée essentiellement dans les zones de reproduction hivernale (Inchiri et Trarza) où de jeunes ailés et des larves L1 à L5 ont été observés dans les régions de Taziaset et du Banc d'Arguin. A la fin de décembre, des ailés immatures, avec des densités atteignant 600 ind/ha ont été signalés dans le nord-ouest du Tiris Zemmour.

Au début de l'année 2000, les effectifs commençaient à décroître dans l'Inchiri où ne persistaient, fin janvier, que des ailés à des densités ne dépassant pas 250 ailés/ha. Dans le Nord du Trarza et le Tiris Zemmour, une reproduction à petite échelle s'est poursuivie. Des déplacements d'essaims, non confirmés, des groupes d'ailés et des larves ont été signalés à Atiyat (25.30 N-11.10 W).

De février à avril 2000, seul le Tiris-Zemmour connaissait une activité acridienne significative. En effet, une augmentation substantielle des effectifs a été constatée au début de février, particulièrement dans la région de Bir Moghreïn (25.16 N-25.34 N/10.54 W-11.09 W) où des pontes ont été localisées sur des superficies comprises entre 400m² et 4 ha, avec une densité d'oothèques oscillant entre 200 et 300/m². A la même époque, des ailés matures, avec une densité maximale de 120 ind/m², ont été observés dans les régions frontalières avec le Mali. Le mois de mars a été caractérisé par la poursuite de la reproduction et des éclosions échelonnées ont été répertoriées, durant tout le mois, dans la région de Bir Moghreïn. Des taches larvaires de stades avancés (L4 - L5) ont persisté courant avril. Vers la mi-juin, des groupes d'ailés, en cours de maturation, sont apparus à Dakhlet Nouadibou près de Bou Lanouar (21.16N-16.30W).

Le début du deuxième semestre 2000 était caractérisé par l'apparition, dès juillet, d'ailés isolés à Aioun El Atrous. Plus tard (août - septembre), des ailés immatures épars ont été signalés dans certaines zones du Brakna, du Trarza, du Tagant et des deux Hodhs. Dans ces mêmes régions et en Inchiri, la reproduction s'est amorcée et s'est poursuivie courant octobre et a engendré une augmentation des effectifs (ailés et larves solitaires et transiens). De petits groupes ont commencé à se former particulièrement en Inchiri et dans le sud de l'Adrar où plusieurs taches larvaires denses (500 larves/m² par endroits) étaient localisées. La taille de ces taches variait de quelques m² à plusieurs ha. Cette recrudescence s'est poursuivie avec la formation de davantage de groupes et de bandes larvaires particulièrement dans le nord du Brakna, l'est du Trarza, le sud-ouest de l'Adrar et dans l'Inchiri. En décembre, les larves effectuaient progressivement la mue imaginale permettant ainsi la formation de groupes d'ailés avec des densités atteignant parfois 12 ind/m².

A partir de Janvier 2001, les effectifs commençaient à diminuer dans le centre et l'ouest de la Mauritanie. Néanmoins une reproduction, à petite échelle (nouvelle génération), a été amorcée dans les inter-dunes du sud d'Atar par des ailés matures atteignant des densités de 1500 ind/ha. Les populations larvaires qui ont découlé de cette reproduction étaient faibles, excepté dans un site où 7 larves L1/m² ont été recensées sur 40 hectares. Par contre, le nord du pays (Tiris Zemmour) a commencé à enregistrer la présence dans plusieurs sites, près de Bir Moghreïn et Zouérate, d'ailés matures. Ces populations ont évolué vers ces régions à partir des zones de reproduction estivale et automnale. Les conditions écologiques défavorables qui ont caractérisé ces régions n'ont pas permis à ces populations de se reproduire. Elles ont, au contraire, contribué à la réduction des effectifs.

En effet, dans le centre et le nord du pays, il n'a persisté, en février, que deux sites où des ailés épars étaient présents. Les effectifs ont continué à diminuer et, en mars-avril, seuls des ailés épars sont signalés dans trois sites près de Zouerate.

Les traitements effectués en Mauritanie pendant les deux campagnes estivales et hiverno-printanières 1999-2000 et 2000-2001 ont porté respectivement sur une superficie totale de 2.409 et 13.574 ha.

TUNISIE

Durant toute la période considérée, la situation acridienne est demeurée calme en Tunisie où seuls deux individus solitaires ont été observés par les équipes de prospection qui ont couvert le sud du pays en avril 2000.

6.3. Prévisions pour les prochains mois

Les effectifs de criquets pèlerins actuellement signalés à travers l'Afrique du Nord-Ouest et de l'Ouest semblent très faibles et *a priori* pas en mesure de générer une activité acridienne importante durant la période de reproduction estivale prochaine et ce, d'autant plus que durant la période printanière 2001 aucune activité significative n'a été enregistrée dans les zones traditionnelles de reproduction. Cela étant, il ne faut pas écarter la possibilité d'un regain d'activité au cours du deuxième semestre 2001, surtout si des conditions écologiques favorables s'installent précocement (à partir de juin) en Mauritanie et dans le nord du Niger et du Mali. La vigilance est par conséquent de mise et doit se traduire par des prospections dans les zones favorables dès les premières pluies de mousson.

Les participants ont noté l'accalmie qui sévit dans les pays d'Afrique du Nord-Ouest tout en exprimant leur préoccupation quant à l'information rapportée par le Délégué du Mali relative à la signalisation d'essaims de Criquet pèlerin dans la région de Tadhac et Tadjardjar au Timetrine.

Les participants :

- insistent sur la régularité de transmission de l'information acridienne au siège de la FAO et au Secrétariat de la Commission en utilisant les fiches diffusées par l'Organisation à cet effet.
- demandent aux pays membres (Algérie, Maroc, Mauritanie et Tunisie) de diffuser la situation en français et en arabe pour permettre son exploitation notamment par la Libye.

- relèvent la nécessité d'élargir les échanges d'informations aux pays du Sahel (Mali, Niger, Sénégal et Tchad).
- soulignent l'intérêt des prospections conjointes et leur régularité.
- demandent à la FAO d'apporter son appui à l'organisation de prospections précoces au nord du Mali et du Niger.

7. Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin (E.M.I)

L'exposé du Secrétariat de la Commission (annexe IV) fait ressortir :

- ✓ un état de vétusté avancé pour la majorité des véhicules légers tout terrain des E.M.I. stationnés en Mauritanie.
- ✓ l'insuffisance des fonds pour l'entretien et le fonctionnement des E.M.I.

Après un débat fructueux, les participants ont rappelé l'important rôle joué par les E.M.I. qui ont permis le maintien de la rémission dans la Région Occidentale. Ils ont exprimé leur souhait de les voir à nouveau intervenir au Mali et au Niger.

Convaincus de la nécessité de maintenir en activité les E.M.I., les participants :

- approuvent la proposition de réforme des 8 véhicules légers tout terrain actuellement en Mauritanie.
- demandent au Secrétariat de la Commission de finaliser le projet relatif au renouvellement des véhicules et de faire le nécessaire pour le présenter aux bailleurs de fonds pour financement.
- rappellent aux pays membres de la Commission d'examiner la possibilité de contribuer au renforcement des E.M.I. par la fourniture de véhicules.
- recommandent le maintien en Mauritanie des quatre véhicules envoyés à partir d'Alger.
- approuvent le plan d'action proposé par la Mauritanie pour la campagne 2001 de surveillance et de lutte contre le Criquet pèlerin dans ce pays évalué à 120.000 \$ US dont 30.000 seront alloués par le Fonds de la Commission.

- demandent à la FAO de rechercher le financement complémentaire (90.000 \$EU) et invitent la Mauritanie à prendre contact avec ses partenaires pour le développement en vue de rechercher des financements complémentaires sur le plan bilatéral.
- chargent le Secrétariat de la Commission d'étudier, en cas de nécessité, avec les services algériens concernés la possibilité de faire intervenir les moyens des E.M.I. au nord du Mali et du Niger.

8. Etat d'avancement du programme EMPRES en Région Occidentale

La Session a exprimé sa préoccupation quant au démarrage effectif du programme EMPRES en région occidentale et insiste par conséquent sur l'urgence de sa mise en œuvre effective conformément au plan établi lors de l'atelier tenu à Nouakchott du 10 au 15/02/01.

Le représentant de la FAO a rappelé que le programme EMPRES a bien démarré. Il a présenté un état des réalisations effectuées dans ce cadre depuis 1997. Il a annoncé que certains bailleurs de fond se sont engagés à contribuer à ce programme dont notamment l'Union Européenne qui a inscrit 2.000.000 d'EUROS à cette fin.

En outre, le Directeur Général de la FAO a entrepris et entreprendra des actions auprès d'autres institutions financières visant à rechercher les financements nécessaires à la réalisation de ce programme.

La Commission s'est félicitée de cet engagement pris par l'Union Européenne et lui exprime ses vifs remerciements.

Elle remercie le Directeur Général de la FAO pour les efforts qu'il déploie pour la mise en place rapide de ce programme. Elle remercie également les pays qui ont appuyé ce programme auprès de leurs partenaires au développement et invite les pays qui ne l'ont pas encore fait à faire de même.

La Commission :

- recommande à la FAO de préparer un bilan physique des réalisations faites dans la Région Occidentale dans le cadre d'EMPRES entre 1997 et 2001.
- recommande aussi à la FAO et au Secrétariat de la Commission de préparer le programme de travail et le budget de l'an I de la phase I du programme EMPRES et insiste pour que les fonds disponibles soient alloués aux activités prioritaires de ce plan.

9. Etat d'avancement de la mise en place de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Région Occidentale (CLCPRO)

Ce point a été présenté comme point d'information et n'a pas fait l'objet de débats au cours de cette Session.

Le Représentant de la FAO a informé l'assistance des différentes étapes franchies dans la mise en place de la Commission de lutte contre Criquet pèlerin dans la Région Occidentale (annexe VI).

Il a également porté à la connaissance des participants que deux pays ont, récemment, fait parvenir officiellement leurs instruments d'adhésion au Directeur Général de la FAO.

Une fois que cinq pays auront formulé leur adhésion officielle, le Directeur Général de l'Organisation convoquera, conformément aux règles de la FAO, la première réunion de cette Commission au cours de laquelle le siège de la CLCPRO sera décidé par les Etats membres conformément à la convention portant création de cette Commission.

10. Formation

Le Secrétariat de la Commission a présenté le programme de formation en cours de réalisation par la Commission (annexe VII). Il a informé l'assistance que le boursier libyen a achevé avec succès sa formation au Royaume Uni. Le boursier marocain en formation à l'Université d'Agadir devra encore poursuivre ses travaux de recherche nécessitant une prolongation de sa bourse. Quant à celle octroyée à la Tunisie, le Secrétariat a précisé que les Responsables tunisiens sont en train d'entreprendre les démarches nécessaires pour désigner les candidats.

Il a également signalé que le boursier algérien qui bénéficie d'une bourse DLCC accordée à la Commission prévoit la soutenance de sa thèse en juin 2001.

Le Secrétariat a ensuite décrit les conditions dans lesquelles s'est déroulé l'Atelier régional de formation sur les nouvelles technologies de prospection et de lutte contre le Criquet pèlerin organisé à Ghadamès en Libye du 16 au 30 mars 2001. Sa préparation et sa réalisation ont été assurées conjointement par le Secrétariat de la CLCPANO et le Comité National Permanent de Lutte contre le Criquet pèlerin en Libye. La FAO a contribué à son financement.

Ont participé à cet atelier 29 stagiaires appartenant aux cinq pays et son encadrement a été assuré en langue arabe par des experts de la région.

Par ailleurs, certains pays membres ont organisé des cours de formation de courtes durées en utilisant leurs infrastructures et leurs propres capacités.

Concernant le programme de formation à court, moyen et long termes, le Secrétariat a informé les participants qu'il sera élaboré sur la base des rapports nationaux relatifs à la marche de la CLCPANO et sera présenté à la 31^{ème} réunion du Comité Exécutif en vue de l'examiner et de l'adopter.

Les participants ont été informés par la Délégation mauritanienne que Monsieur Mohamed Abdallahi Ould BABAH poursuit depuis deux ans sa formation à l' Ecole Pratique des Hautes Etudes de Paris en collaboration avec le CIRAD –Prifas.

A ce propos, une requête a été soumise à la Session en vue de prendre en charge les frais de soutenance de son travail prévue en septembre 2001 (reproduction du document, billet d'avion et de frais de séjour de 15 jours à Paris).

La Délégation algérienne a, de son côté, informé l'assistance de la formation graduée et post-graduée assurée au niveau des établissements universitaires du pays notamment l'Institut National Agronomique d'El-Harrach.

Par ailleurs, le Président de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en région centrale a informé les participants que l'Université de Khartoum au Soudan a instauré un module de formation en acridologie destiné à assurer la formation théorique et pratique des cadres de la région.

Au terme des débats, la Session :

- recommande de sensibiliser davantage les Etablissements universitaires de la région dans le but de dynamiser les efforts de recherche et de soutenir les formations de haut niveau dans le domaine acridien.
- recommande à nouveau de réaliser les formations doctorales financées par la Commission dans les universités de la région.
- demande au Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires pour faire participer les compétences de la région dans les jurys de soutenance.
- approuve la prolongation pour une période de six mois de la bourse attribuée à Mr. Ahmed Mouhim (Maroc).
- approuve la requête de la délégation mauritanienne et charge le Secrétariat de prendre les dispositions à ce sujet.
- invite la Tunisie à désigner avant la prochaine réunion du C. Ex. les deux candidats devant bénéficier de la bourse accordée au pays.
- félicite le Secrétariat de la Commission, le Comité National Permanent de Lutte Antiacridienne de la Libye pour la réussite totale de l'Atelier régional organisé à Ghadamès; elle félicite aussi les experts régionaux qui ont assuré l'encadrement de cet atelier.
- remercie la FAO d'avoir bien voulu contribuer au financement de cette manifestation régionale.
- recommande l'organisation bisannuelle de tels ateliers et décide de tenir le prochain en 2002 en Mauritanie sur le thème de l'utilisation du DGPS.

- note avec satisfaction la proposition du représentant de la FAO de participer à hauteur de 50% au financement des stages de formation à l'échelle nationale et régionale.
- demande au Secrétaire de la commission de présenter le programme de formation à court, moyen et long termes à la prochaine Réunion du Comité Exécutif.
- demande à la FAO d'encourager la coopération entre la région occidentale et la région centrale dans le domaine de la formation de courte et de moyenne durées afin de créer les synergies, éviter les duplications et harmoniser les programmes.

11. La recherche

Le Secrétariat a informé les participants que les premières versions des rapports des consultations lui sont parvenues, pour la plupart, courant mai 2001. Il a présenté une brève synthèse des rapports fournis (annexe VIII) et a précisé qu'ils seront examinés par le Secrétariat puis finalisés par les consultants concernés. Ce travail a été rendu possible grâce à un financement de la FAO.

Les rapports définitifs seront synthétisés dans le cadre d'une consultation régionale en vue de produire un document scientifique qui fera le point sur les travaux de recherches réalisés dans la région jusqu'à présent. Cette publication permettra, entre autres, de cibler les axes de recherches prioritaires et d'élaborer un projet de recherche régional impliquant les principales compétences existantes dans la région.

Concernant la recommandation 14 de la 29ème réunion du Comité Exécutif relative à la présentation par les Etats membres de projets de recherches nationaux, le Secrétariat de la Commission a informé les participants qu'aucune proposition ne lui est parvenue malgré les différents rappels.

Au terme des débats qui ont suivi, les participants:

- recommandent la finalisation des documents de rapports nationaux préliminaires par les auteurs et leur diffusion aux pays de la région.
- recommandent l'organisation d'une consultation régionale pour synthétiser les rapports et produire la publication scientifique dont le Secrétariat devra lui assurer une large diffusion aux niveaux de la communauté scientifique nationale, régionale et internationale ainsi qu'auprès des donateurs.
- chargent le Comité Exécutif d'examiner le document final de la consultation et de définir les thèmes devant être intégrés dans le projet régional de recherches que le Secrétariat est appelé à élaborer.
- remercient la FAO pour son appui financier.
- insistent auprès des pays membres sur la nécessité de présenter au Secrétariat dans les plus brefs délais les propositions de projets nationaux de recherche qui seront examinés par le Comité Exécutif en vue de retenir celui qui sera financé sur le fonds de la Commission à hauteur de 15.000 \$ E.U.

- recommandent la création d'un prix de la CLCPANO récompensant le meilleur travail de recherche ayant produit des résultats bénéfiques à la région et charge le Comité Exécutif d'en préciser les critères, les modalités et le montant.
- recommandent d'encourager et de stimuler les échanges d'experts entre les différentes régions concernées par le Criquet pèlerin et de les faire participer aux manifestations scientifiques internationales.
- félicitent le Secrétariat pour la mise en place du site Web de la CLCPANO (FAO) et invitent les Etats membres à l'enrichir par toutes données utiles.

12. Comptes annuels pour 1999 et 2000 et programmes de travail et budgets pour 2001 et le biennium 2002-2003

Le secrétariat a présenté de façon détaillée l'état des contributions des Etats membres au 24 avril 2001 ainsi que les dépenses effectuées sur le Fonds de la Commission pour les années 1999 et 2000 (annexe I). Il a informé les participants que ces dépenses ont été examinées avec le Groupe Acridien (FAO) lors de sa dernière mission au siège de l'Organisation. Il en ressort que 57.772 \$ EU ont été prélevées par erreur sur le Fonds de la Commission.

Le Groupe Acridien a ensuite procédé à la restitution de 39.300 \$EU début mai, et le représentant de la FAO à la Session a informé les participants que 14.000 \$ EU supplémentaires viennent d'être versés au Fonds de la Commission.

Concernant le programme de travail et les budgets de 2001 et du biennium 2002-2003, le Secrétariat a porté à la connaissance de l'assistance qu'ils seront préparés sur la base des activités que la commission aura jugées prioritaires au terme de la présente Session. Ils seront soumis à la prochaine Réunion du Comité Exécutif pour analyse et approbation.

Au cours de la discussion, il a été relevé que 9.432 \$ EU (relatif à la participation des délégués des Etats à la réunion conjointe OCLALAV-CLCPANO tenue à Rome les 21 et 22 mai 1999) ont été également prélevés par erreur alors qu'elles devaient être imputées sur le Fonds du DLCC.

Au sujet des abonnements aux revues scientifiques, l'ensemble des participants relèvent la nécessité de reconsidérer ces abonnements.

Au terme des débats, les participants :

- approuvent les budgets 1999 et 2000.
- demandent au Secrétariat d'élaborer les programmes de travail et les budgets de 2001 et du biennium 2002-2003 en vue de les présenter à la prochaine Réunion du Comité Exécutif.
- remercient les Etats membres qui versent régulièrement leurs contributions au Fonds de la Commission et invitent les autres pays à s'acquitter dans les meilleurs délais de leurs arriérés et leurs contributions annuelles.

- remercient la FAO pour les ajustements déjà effectués et lui demandent d'en faire autant pour le reste tout en souhaitant éviter dans l'avenir les erreurs constatées dans les imputations budgétaires.
- réitèrent les recommandations antérieures relatives au coût des services que la FAO fournit pour la gestion du Fonds de la Commission (13%) et demandent au Directeur Général de l'Organisation de le revoir à la baisse. A cet effet, les Etats membres sont invités à sensibiliser leurs Représentants auprès de la FAO pour appuyer cette demande.
- demandent au Secrétariat d'élaborer une nouvelle approche pour l'acquisition de la documentation relative au domaine acridien en vue de la soumettre au Comité Exécutif à sa prochaine Session.

13. Rapport sur la marche de la CLCPANO durant les 25 dernières années

Le Secrétariat a présenté une brève synthèse des rapports de consultation produits par les experts nationaux chargés de la préparation d'un document qui traite du bilan de la Commission depuis son existence (annexe IX). Il a, en outre, précisé que ces rapports feront l'objet d'un examen plus approfondi puis seront finalisés par les auteurs.

Les rapports définitifs serviront de documents de base pour l'élaboration d'une publication traçant la marche de la Commission durant ses 30 ans d'existence.

Les participants ont félicité le Secrétariat pour la synthèse produite qui met en exergue les efforts fournis par la Commission notamment dans le domaine de la formation des ressources humaines à tous les niveaux ainsi que les contributions apportées pour le renforcement des structures nationales en biens d'équipement.

Compte tenu de l'importance des données recueillies, les participants chargent le Secrétariat de la Commission d'élaborer, en coordination avec l'ex-Secrétaire de la Commission, une publication scientifique qui devra être prête avant la prochaine réunion du Comité Exécutif.

14. Questions diverses

50^{ème} Anniversaire du DLCC

Le Représentant de la FAO a informé l'assistance que le Comité FAO de Lutte contre le Criquet pèlerin (DLCC) célébrera son 50^{ème} anniversaire à l'occasion de la tenue de sa 36^{ème} Session qui aura lieu du 24 au 28 septembre 2001 à Rome.

Au vu de l'importance de cet événement, la Commission invite les pays participant à la présente réunion à assister à la 36^{ème} Session du DLCC.

Aménagement de l'agenda du Comité Exécutif de la Commission

Après une large discussion, les participants ont convenu de maintenir l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité Exécutif tel qu'il l'était par le passé.

15. Dates et lieux de la prochaine Session et de la prochaine Réunion du Comité Exécutif (annexe X)

Les participants ont agréablement accueilli l'invitation de la Délégation libyenne pour la tenue de la 24^{ème} Session de la Commission qui se tiendra en 2003. La date précise de cette Session sera arrêtée ultérieurement d'un commun accord entre le pays hôte et le Directeur Général de la FAO.

Les participants ont également accueilli favorablement l'invitation de la Délégation marocaine pour la tenue de la 31^{ème} Réunion du Comité Exécutif prévue en mai 2002.

16. Adoption du rapport de la 23^{ème} Session

Les participants ont adopté à l'unanimité le rapport de la 23^{ème} Session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest.

Remerciements

=====

Les participants à la 23^{ème} Session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest présentent leurs vifs remerciements au Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire pour l'accueil chaleureux, la généreuse hospitalité et la parfaite organisation.

Ils remercient également le Président de la réunion pour la maîtrise des débats qui a permis d'aboutir à d'excellents résultats.

Ils expriment leur gratitude et leur appréciation aux donateurs et plus spécialement à la FAO pour les efforts considérables fournis dans le domaine de la lutte contre le Criquet pèlerin. Ils font part de leur satisfaction pour l'excellente et efficace contribution apportée par le Représentant du Directeur Général à la réunion et expriment leur gratitude et leurs félicitations au Secrétaire de la Commission pour les efforts fournis dans la préparation des documents de travail et des illustrations des exposés qui ont largement contribué au succès de la réunion.

Les participants remercient vivement les Représentants des quatre pays du Sahel à savoir le Mali, le Niger, le Sénégal et le Tchad pour avoir bien voulu participer à la présente Session et pour leurs fructueuses contributions à ses travaux. Ils remercient aussi Mr. Ali Mahamed Ali, Président de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Centrale, pour sa participation à cette réunion et pour sa contribution efficace dans l'enrichissement de ses travaux.

ANNEXES

Documents de travail

- I. Etat des contributions et comptes annuels pour 1999 et 2000,
- II. Extrait du rapport de la 29^{ème} Réunion du Comité Exécutif tenue à Alger (Algérie) du 24 au 29 juin 2000.
- III. Rapport sur les activités du Secrétariat et le suivi des recommandations de la 22^{ème} Session de la Commission et de la 29^{ème} Réunion de son Comité Exécutif,
- IV. Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin (EMI),
- V. Etat d'avancement du programme EMPRES en Région Occidentale,
- VI. Etat d'avancement de la mise en place de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Région Occidentale (CLCPRO),
- VII. Formation,
- VIII. Recherche,
- IX. Rapport sur la marche de la CLCPANO durant les 25 dernières années,
- X. Calendrier des Sessions de la Réunion.

Document de travail du point 12COMPTES ANNUELS POUR 1999 ET 2000 ET
PROGRAMMES DE TRAVAIL ET BUDGETS
POUR 2001 ET LE BIENNIUM 2002 – 2003Document préparé par le Secrétariat de la Commission et le Groupe Acridiens, RomeFONDS DE DEPOT N° 9169.00 – MTF/INT/006/MUL
Code Oracle n° TF-AGPPD-TFAA 970089143
56661 ZZZZZ ZZZZ**CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES**
AU 31 DECEMBRE 2000
(en dollar EU)
=====

Pays membres	Contributions dues au 31/12/1999	Contributions dues pour l'année 2000	Contributions reçues au 31/12/00	Contributions dues au 31/12/2000
Algérie	0.00	36,600.00	0.00	36,600.00
Libye	81,122.72	41,500.00	38,581.14	84,041.58
Mauritanie	63,998.46	10,000.00	74,044.45	(45.99)
Maroc	33,310.00	33,300.00	0.00	66,610.00
Tunisie	70,354.40	21,600.00	23,511.70	68,442.70
TOTAL	248,785.58	143,000.00	136,137.29	255,648.29

FONDS DE DEPOT N° 9169.00 – MTF/INT/006/MUL
Code Oracle n° TF-AGPPD-TFAA 970089143
56661 ZZZZZ ZZZZ

Contributions des Etats membres au 31 décembre 2001
(En dollar EU)

Pays-Membres	Contributions dûes au 31/12/2000	Contributions dûes pour l'année 2001	Contributions reçues au 24/04/2001	Contributions dûes au 24/04/2001
Algérie	36,600.00	36,600.00	0.00	73,200.00
Libye	84,041.58	41,500.00	0.00	125,541.58
Mauritanie	(45.99)	10,000.00	0.00	9,954.01
Maroc	66,610.00	33,300.00	0.00	99,910.00
Tunisie	68,442.70	21,600.00	0.00	90,042.70
TOTAL	255,648.29	143,000.00	0.00	398,648.29

FONDS DE DEPOT N° 9169.00 – MTF/INT/006/MUL
Code Oracle n° TF-AGPPD-TFAA 970089143
56661 ZZZZZ ZZZZ

DETAILS DES DEPENSES EN 1999
(en dollars E.U.)

	<u>Cout \$EU</u>
<u>5300 Salaires Experts</u>	
- Frais débités par le Fonds fiduciaire commun	115
<u>5500 Salaires Personnel Services Généraux</u>	
- Indemnités spéciales, Algérie	1,671
<u>5570 Consultants</u>	
- Salaire 2 mois secrétaire et chauffeur, Tunis	1,260
<u>5660 Heures supplémentaires</u>	
- Préparation de profils de pays, Rome	242
<u>5900 Voyages officiels</u>	
- Participation Réunion conjointe OCLALAV/ CLCPANO sur la restructuration régionale, Rome, 21-22 mai 1999 (MM. Mostafa Aliesh, Saïd Ghaout, Embarek Guendez, Hafedh Hamdi, Med. Abdallahi Ould Babah)	9,432
- Participation du Secrétaire CLCPANO, Rome, Réunion conjointe et 35 ^{ème} Réunion DLCC, 21-28 mai 1999	1,290
- Participation 22 ^{ème} Session CLCPANO et 28 ^{ème} Session Comité Exécutif, Rabat, 21-25 juin 1999 (MM. Mostafa Aliesh, Embarek Guendez, Hafedh Hamdi, Med. Abdallahi Ould Babah)	9,291
- Service d'interprétation (MM. Ahmed Ben Ameur, Chedly Bekati, Belkacem Guertal, Mohssen Soua)	5,629
- Coût additionnel voyages réunion Libye 1997	296
- Crédits participants/voyages réunion juin 1998 en Mauritanie	(1,548)
- Crédits voyages réunion novembre 1998 en Libye	(358)
Total partiel	24,032

5920 <u>Formation</u>			
- Boursier Ahmed Mouhim, études au Maroc			8,605
6000 <u>Fournitures et matériel</u>			
- Cartes géographiques (Libye)	1,123		
- Table, chaises, armoire etc. pour le bureau en Mauritanie	513		
- TV écran 33'' Saba (Mauritanie)	1,521		
- Vidéo Sharp (Mauritanie)	357		
- Rétroprojecteur (Mauritanie)	738		
- Renouvellement inscriptions aux revues lutte antiacridienne	9,804		
- Crédit après comptes finaux 1997/98	(1,591)		
			12,465
6100 <u>Equipement durable</u>			
- GPS 12XL avec adapteurs pour les 5 Pays Membres	830		
- Proscreen SV10 Projecteur	3,849		
- Dépenses pour mise au point voitures pour campagnes lutte CP	2,281		
- Crédit après comptes finaux achat matériel didactique au Maroc	(232)		
			6,728
6110 <u>Hospitalité</u>			
- Hospitalité et frais divers réunion de Rabat			4,964
-			
6300 <u>Frais généraux de fonctionnement</u>			
- Frais débités par FAO Pool Assurance	5,432		
- Mauritanie : dépenses pour entretien voitures 1998/99 et coût missions (pièces, carburant, assurance, etc.)	34,850		
- DSA missions/équipes	7,820		
- Frais généraux relatifs aux prospections en 1998/99	19,350		
- Frais mission Yémen 1998	675		
			68,127
6500 <u>Charge back</u> (services chargés par la FAO)			
- Abonnements revues pays membres	12,000		
- Crédit coût interprètes 1999	(1,225)		
			10,775
			138,984
6130 <u>Frais d'Agence</u>			
- Coût de services afférent au projet (13%)			18,068
			<u>157,052</u>

FONDS DE DEPOT N° 9169.00 – MTF/INT/006/MUL
Code Oracle n° TF-AGPPD-TFAA 970089143
56661 ZZZZZ ZZZZ

DETAILS DES DEPENSES EN 2000
(en dollars E.U.)

	<u>Coût \$EU</u>
5900 <u>Voyages officiels</u>	
- <i>Consultation Rabat, 12-14/04</i>	
Ben Halima, T.	1,112
- <i>29eme Session C.E. CLCPANO, Alger, 24-29/06</i>	
Hamdi, H.	1,396
Mahjoub, N.	1,396
Ould Babah, M.A.	2,755
Ghaout, S.	1,954
Aliesh, M.M.	1,565
- <i>Discussion dernier rapport CLCPANO, Rome</i>	
Lakdar, R.	2,101
- <i>Réunion CLCPANO/OCLALAV, 1999</i>	
Aliesh, M.M.	364
- <i>Diplôme doctorat, Grande Bretagne</i>	
Gadgoud, K.	4,479
- <i>Campagne CP Mauritanie, Octobre, 2000</i>	
Mohamed Hedi Grichi	2,760
Tote Abdelhadi (remplacé par M.Ouchouani)	40
Benaya Mohamed Chawki	2,652
Aboubaker Hussein	3,553
- Chauffeurs pour voitures de Alger a Nouakchott (FDA MUL-002)	2,040
- <i>Crédit pour paiements chargés par erreur (CMTA 289408/ 1999 Mahjoub)</i>	(3,719)
	24,448
5920 <u>Formation</u>	
- MOUHIM, Ahmed (Maroc) – Boursier auprès de l'Université d'Agadir, Maroc	7,313
- Correction paiements non effectués (1998/99)	(5,416)
	1,897
6000 <u>Fournitures et materiel</u>	
- Souscriptions revues lutte antiacridienne (Lavoisier)	1,190
- Souscriptions revues lutte antiacridienne (Blackwells)	11,209
- Photocopieur, Tunisie	1,881
- Caméscope, Tunisie	1,171
- Magnétoscope, Tunisie	317
- Achats équipement, Unité lutte antiacridienne Algérie, 1999	5,584
- Coût inférieur cartes géograph. (1999)	(5)
	21,347

Projet Budget
Projet PDRF n°. MTF/TIN/006/MUL
Nom du Projet : Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en
Responsable du budget Afrique N.O.
Nom : Clive Elliott
Org : AGPPD

Oracle Code : TFAA970089143
Entité projet 916900

Date : 25/08/00

Lettre de révision : **L**

Description	Code du Compte	Années antérieures	1998	1999	2000	Prochaines années	Total du Budget révisé	Total du Budget approuvé	Modifications
Coûts du Personnel									
Salaires									
Professionnels	5300	1.960	25	115			2.100	1.985	115
Service Général	5500	0	0	1.671			1.671	1.300	371
Heures Supplémentaires	5660	1.202	528	242	0		916	674	242
Total Coûts du Personnel		3.162	503	2.028	0	0	4.687	3.959	728
Consultants	5570	42.836	0	1.260	0		44.096	42.836	1.260
Contrats	5650	24.849	0	0	0		24.849	24.849	0
Voyages	5900	290.782	17.325	24.032	28.000		360.139	339.284	20.855
Formation	5920	566.653	6.757	8.605	30.000		612.015	603.410	8.605
Sous-Total		925.120	24.082	33.897	58.000	0	1.041,099	1.010,379	30.720
Equipement consommable	6000	310.453	19.811	12.465	20.000		362.729	380.264	17.535
Equipement non consommable	6100	133.217	6.330	6.728	10.000		156.275	159.547	3.272
Total (Equipement)		443.670	26.141	19.193	30.000	0	519.004	539.811	20.807
Hospitalité	6110	6.974	0	4.964	0		11.938	6.974	4.964
Dépenses générales de fonctionnement	6300	927.682	20.901	68.127	38.449		1.055,159	998.583	56.576
Frais généraux	6400	0	0	0	100		100	0	100
Réimputation	6500	75.888	0	10.775	0		86.663	75.888	10.775
Services d'appui	6150	0	0	0	0		0	0	0
Sous-Total		1.010,544	20.901	83.866	38.549	0	1.153,860	1.081,445	72.415
Total		2.382,496	70.621	138.984	126.549	0	2.718,650	2.635,594	83.056
Coûts d'appui	6130	209.938	9.181	18.068	16.451		253.638	242.841	10.797
Montant non alloué						222.112	222.112	119.890	102.222
Total Général du Budget		2.592,434	79.802	157.052	143.000	222.112	3.194,400	2.998,325	196.075

Document de travail du point 4

EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT DE LA 29^{ÈME} REUNION DU COMITE EXECUTIF TENUE A ALGER (ALGERIE) DU 24 AU 29 JUIN 2001

Document préparé par le Secrétariat de la Commission

Conformément à la recommandation de la 22^{ème} session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest (CLCPANO), tenue à Rabat (Maroc) du 21 au 25 juin 1999 conjointement avec la 28^{ème} réunion du son Comité Exécutif, et répondant à l'aimable invitation de l'Algérie, la 29^{ème} Réunion du Comité Exécutif de la Commission à eu lieu à Alger (Algérie) du 24 au 29 juin 2000.

Ont participé à cette réunion les Délégués des États membres (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie) ainsi que le Représentant du Directeur Général de la FAO à la réunion et le Secrétaire de la Commission. Y a participé également le Secrétaire de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Région Centrale (CRC) et ce, Mr. Nézil Mahjoub, ancien Secrétaire de la Commission.

Les Ambassadeurs des pays membres de la Commission ont assisté à la séance d'ouverture.

La Réunion a été ouverte, au nom du Gouvernement algérien, par le Dr. Saïd Barkat, Ministre de l'Agriculture. Son allocation a été suivie par celle de Mr. Abderrahmane Hafraoui, représentant du Directeur Général de la FAO.

Auparavant, Mr. Mohamed Abdallahi Ould Babah est intervenu au terme de son mandat en tant président du Comité Exécutif de la Commission depuis la 27^{ème} Réunion tenue à Nouakchott (Mauritanie) du 04 au 09 juin 1998.

L'ordre du jour de la 29^{ème} Réunion du Comité Exécutif est le suivant :

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Président, du Vice-Président et du Comité de rédaction.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Évaluation de la situation acridienne à l'intérieur et à l'extérieur de la région et prévisions pour les prochains mois.
5. Situation des Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin.
6. État d'avancement de la mise en œuvre du programme EMPRES dans la région occidentale.
7. Recherches dans le domaine du Criquet pèlerin.
8. Formation.
9. Discussion du suivi d'exécution des recommandations de la 22ème Session de la Commission.
10. Pesticides obsolètes et leur impact sur l'environnement.

11. Fonctionnement du Secrétariat de la Commission.
12. Examen des comptes annuels et préparation des programmes de travail et des budgets pour les années 2000 et 2001.
13. Date et lieu de la prochaine réunion.
14. Adoption du rapport de la réunion

Le rapport de cette réunion est présenté en document séparé dont chacun des Etats membres a déjà reçu des exemplaires en arabe et en français. Il comporte au total 34 recommandations dont la liste est ci-après :

R-1 : Concernant le plan d'action des Équipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin en Mauritanie pour la période de reproduction estivale 2000, estimé à 152,000 US\$ dont 54,000 sont disponibles au niveau du pays concerné, le Comité Exécutif recommande que la CLCPANO contribue à ce plan par un montant de 30,000 US\$ et demande à la FAO de couvrir le reste des dépenses qui s'élève à 68,000 US\$.

R-2 : Augmentation du niveau de la contribution annuelle de la CLCPANO aux EMI de 20,000 à 30,000 US\$;

R-3 Utilisation de la composante EMI stationnée en Algérie pour renforcer les campagnes de prospection et de lutte contre le Criquet pèlerin en Mauritanie.

R-4 : Reprendre à nouveau la participation des prospecteurs maghrébins aux activités des EMI comme cela était le cas par le passé.

R-5 : Préparation par la Commission d'un projet ayant pour objectif le renouvellement du parc automobile des EMI en vue de le soumettre pour financement à certains pays et organismes donateurs notamment africains, arabes et islamiques.

R-6 : Contribution, dans la mesure du possible, des Etats membres de la Commission au renforcement des moyens des EMI par la fourniture de véhicules.

R-7 : Demander à la FAO de mettre en exécution, dans les plus brefs délais possibles, le programme EMPRES en Région occidentale et d'organiser un Atelier pour la mise en place d'un plan d'action de ce programme.

R-8 : Demander aux Etats membres d'appuyer EMPRES financièrement et en prenant contact avec les donateurs et ce, en coordination avec la FAO dans le cadre dudit programme.

R-9 : Approbation de l'approche proposée par le Secrétariat de la Commission et consistant à organiser une consultation régionale pour faire un état des lieux sur les recherches réalisées au cours des 50 dernières années et les moyens actuellement existants.

R-10 : Élaboration d'un nouveau projet régional sur les recherches en 2001, basé sur les résultats de la consultation sus-citée.

R-11 : Présentation de ce projet aux Etats membres et à la FAO ainsi qu'aux donateurs notamment africains, arabes et islamiques. La soumission de ce projet pour financement aux donateurs se fera conjointement par le Président de la Commission et la FAO.

R-12 : Demande aux Etats membres de réaliser des recherches opérationnelles au lieu des recherches théoriques et ce, même pour les recherches devant être réalisées dans le cadre des bourses de formation de haut niveau attribuées par la Commission ou par le DLCC.

R-13 : Considérer la station de recherches d'Akjoujt en Mauritanie comme une station régionale et demander à la Commission, à la FAO et aux donateurs de lui apporter l'appui nécessaire.

R-14 : Inviter les Etats membres de la Commission à élaborer des projets de recherche sur le Criquet pèlerin en vue de les présenter à un comité scientifique, qui sera créé à cet effet, pour les évaluer et en sélectionner les meilleurs dans le but de les financer sur le Fonds de la Commission.

R-15 : Les participants ont proposé d'examiner, lors de la prochaine Session de la Commission, la création du prix de la Commission.

R-16 : Évaluation des programmes de formation réalisés antérieurement et identification des personnels qui ont été formés à tous les niveaux.

R-17 : Elaboration d'un programme de formation à moyen et long termes en vue de combler le manque dans ce domaine, conformément aux besoins de chacun des Etats membres.

R-18 : Organisation dans les meilleurs délais en Libye d'un Atelier régional de formation en matière de lutte contre le Criquet pèlerin.

R-19 : Insistance sur l'encouragement de la formation à tous les niveaux et particulièrement celle de courte et de moyenne durées.

R-20 : Demande à la FAO de prolonger pour une période de six mois la bourse (du DLCC) attribuée à Mr. Khaled MOUMEN (Algérie) pour lui permettre d'achever sa formation en Tunisie.

R-21 : Concernant l'encouragement des prospecteurs maghrébins participant aux EMI, le C.Ex. demande au Secrétariat de la Commission de trouver la solution convenable à cette question en prenant en considération le fait que chaque prospecteur devra être préalablement muni d'une autorisation de voyage de la FAO dûment établie selon les procédures de l'Organisation.

R-22 : Les participants ont loué les résultats obtenus dans le cadre de la poursuite de la coordination entre le Secrétariat de la Commission et le pays bénéficiaire des moyens des EMI et demandent au Secrétariat d'élaborer un projet pour le renouvellement du parc automobile des EMI stationnées en Mauritanie et d'étudier la possibilité de renforcer ces Equipes par chacun des Etats membres.

R-23 : Les participants demandent au Secrétariat de prendre contact avec le DLIS relevant du Groupe Acridiens à Rome en vue d'étudier cette question et évaluer le coût financier pour assurer la transmission des informations dont dispose le DLIS aussi bien au siège du Secrétariat qu'aux Services de Lutte Antiacridienne des Etats membres.

R-24 : Concernant l'étude des raisons qui ont engendré l'apparition de la reproduction (inhabituelle) du Criquet pèlerin dans la région d'El Aouinet au Sud-Est de la Jamahiriya, les

participants sont convenus de donner la latitude au Secrétaire de la Commission pour la composition d'un Comité scientifique ayant pour mission de se rendre dans la région d'El Aouinet dans le but d'étudier cette question au cours du mois de janvier 2001 et ce, en coordination avec le pays hôte et le Groupe Acridiens au siège de la FAO à Rome. Ils notent avec satisfaction l'engagement du Représentant du Directeur Général de la FAO à la réunion de prendre en charge les dépenses de cette mission.

R-25 : En raison de l'importance de la Station de recherches acridiennes d'Akjoujt (Mauritanie), les participants conviennent de l'utiliser en tant que "Station Régionale de Recherches" et remercient la FAO pour l'aide de 5000 US\$ qu'elle lui apporte annuellement . Les participants notent avec satisfaction l'engagement du Représentant du Directeur Général de la FAO à la réunion pour la prise en charge des dépenses nécessaires à la réfection de cette station, estimées à 14,000 US\$.

R-26 : Le Comité Exécutif insiste sur la recommandation de la 22^{ème} Session de la Commission relative à la soumission du problème des pesticides obsolètes au Programme des Nations Unies pour l'Environnement et à la Conférence de la FAO en 2001. Il demande, en outre, de faire le nécessaire, avec l'appui des Représentants des Etats membres de la Commission auprès de la FAO, pour inscrire ce point à l'ordre du jour de ladite Conférence.

R-27 : Le financement d'un projet régional pour la destruction des pesticides obsolètes étant difficile à obtenir, il a été demandé aux pays concernés de chercher les solutions adéquates pour financer cette destruction à travers la coopération bilatérale avec les pays et organismes donateurs, la FAO et les fournisseurs desdits pesticides.

R-28 : Le Comité Exécutif invite les Etats membres de la Commission qui n'ont pas encore ratifié la Convention de Bâle à le faire.

R-29 : Les participants recommandent d'appuyer le Secrétariat de la Commission en finançant sur le Fonds de la CLCPANO, en cas de nécessité absolue et de façon exceptionnelle, les dépenses relatives aux personnes appelées à l'aider dans la préparation des documents de travail de la prochaine Session de la Commission.

R-30 : Le Comité Exécutif a adopté le budget de l'année 1999 et approuvé les programmes de travail et les budgets des années 2000 et 2001.

R-31 : Il a décidé l'augmentation du niveau de la participation financière de la Commission au programme de prospection et de lutte des EMI en Mauritanie (voir point 5.2.).

R-32 : Il a remercié les Etats membres qui versent régulièrement leurs contributions au Fonds de la Commission et a invité les autres à régler, dans les meilleurs délais, leurs arriérés et leurs contributions annuelles.

R-33 : La 30^{ème} Réunion du Comité Exécutif aura lieu conjointement avec la 23^{ème} Session de la Commission prévue en Algérie en juin 2001.

R-34 : Les participants recommandent de tenir, à compter de 2002, les Réunions du Comité Exécutif en mars ou avril au lieu de juin

Document de travail du point 5

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU SECRETARIAT ET SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA 22^{EME} SESSION DE LA COMMISSION ET DE LA 29^{EME} REUNION DE SON COMITE EXECUTIF

Document préparé par le Secrétariat de la Commission

1. Introduction

La présence pour la première fois à une session de la CLCPANO des représentants de quatre pays de la région non membres de cette Commission, m'amène à inclure dans ce point de l'ordre du jour un rappel sur la constitution, le fonctionnement et les activités de cette structure.

Créée en 1971 sous l'égide de la FAO, la CLCPANO regroupe l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Tunisie et la Mauritanie (qui a adhéré en 1990). Elle dispose d'un Secrétariat permanent dont le siège est à Alger, transféré temporairement, depuis 1994, à Tunis.

Dans le but de combattre le Criquet pèlerin en Afrique du nord-ouest, la Commission a pour objet d'organiser et de promouvoir toute action concernant le Criquet pèlerin. Elle peut aussi conclure des ententes avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies ou d'autres organisations internationales intéressées par le fléau acridien.

La CLCPANO dispose, au siège de la FAO, d'un fonds fiduciaire alimenté par les contributions annuelles (143.000 US\$) de ses Etats membres. Ce fonds permet de financer une bonne partie des activités qui sont programmées par les Sessions de la Commission et les Réunions de son Comité Exécutif. La FAO finance, sur le programme régulier, le fonctionnement et l'équipement du Secrétariat qui assure le suivi de toutes les activités ci-dessous.

- Organiser et promouvoir toute action concernant le Criquet pèlerin sur les plans national, régional et international ;
- Coordonner et assurer le suivi permanent des activités de surveillance et de lutte contre ce fléau au niveau des cinq Etats membres et réaliser des prospections communes ;
- Organiser les Sessions biennales de la Commission et les Réunions annuelles de son C. Ex. et assurer le suivi de leurs recommandations ;
- Veiller au maintien des échanges permanents d'informations relatives au ravageur entre les Etats membres et entre eux le siège de la FAO ;
- Coordonner et dynamiser au niveau des pays membres les activités de formation spécialisée et de recherche acridienne ;
- Perfectionner les techniques de surveillance et les méthodes de lutte par l'introduction et l'utilisation des nouvelles technologies afin de mieux cibler les populations acridiennes et réduire l'impact sur l'environnement ;

- Assurer le suivi des activités des Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin stationnées en Mauritanie et en Algérie (créées par la Commission en 1989) ;
- Coordonner les activités du Programmes EMPRES en Région Occidentale en vue de développer et de mettre en œuvre la lutte préventive contre le Criquet pèlerin dans cette région ;

2- Principales activités réalisées de septembre 1999 à mai 2001

2.1 Au niveau de la sous-région d'Afrique du Nord-Ouest

Depuis la prise de mes fonctions en septembre 1999, je me suis attelé à comprendre comment sont assurées les missions du Secrétariat. J'ai ensuite fait un état des lieux identifié les besoins du Secrétariat et traduit une partie de ces besoins en budget. Les détails de ces données et les principales actions entreprises par le Secrétariat entre septembre 1999 et juin 2000 figurent dans le document « Fonctionnement du Secrétariat de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest » annexé au rapport de 29^{ème} Réunion du C. Ex. de la CLCPANO (Alger, 24-29/06/2000).

Depuis juillet 2000, l'essentiel des activités réalisées est résumé ci-après :

- suivi de l'évolution de la situation du Criquet pèlerin dans les Etats membres de la CLCPANO, notamment en Mauritanie où la mise en œuvre du plan d'action pour la campagne 2000-2001 a nécessité de nombreuses concertations et échanges d'avis avec le CNLAA et le NPO ;
- suivi de l'exécution des recommandations de la 29^{ème} Réunion du C. Ex. (Alger, 24-29/06/00) et celles de la 22^{ème} Session (Rabat, 21-25/06/99) qui étaient restées en suspens (voir le document détaillant le Suivi des recommandations ci-joint) ;
- mise en œuvre de deux consultations recommandées : la première sur la marche de la Commission durant les 50 dernières années et la seconde sur l'état des lieux des recherches réalisées en acridologie dans la sous-région durant les 50 dernières années (voir synthèse ci-jointe).
- organisation avec le Comité National Permanent de lutte contre le Criquet pèlerin en Libye de la Mission scientifique chargée de l'étude des raisons qui ont engendré en 1998/1999 la reproduction inhabituelle du Criquet pèlerin dans la région d'El Aouinet au sud-est de la Libye. Le Secrétaire de la Commission a participé à cette mission qui s'est déroulée du 14 au 28/01/01 et qui a été réalisée dans d'excellentes conditions (voir « Suivi des recommandations » et « Rapport de la mission » ci-joints) ;
- organisation en collaboration avec le Comité précité et supervision de l'Atelier régional de formation sur les nouvelles technologies de surveillance et de lutte contre le Criquet pèlerin, tenu à Ghadamès (Libye) du 16 au 30/03/01 (voir rapport sur l'atelier ci-joint).
- suivi de mise en œuvre du programme EMPRES en Région Occidentale, en particulier par la contribution à l'organisation et aux travaux de l'Atelier de planification des activités du programme EMPRES de lutte préventive contre le Criquet pèlerin en Région Occidentale – phase I, janvier 2001 – décembre 2004 – tenu à Nouakchott (Mauritanie) du 10 au 15 février 2001 (voir rapport de l'Atelier joint au point 8 de l'ordre du jour) ;

- participation aux démarches entreprises par la FAO pour rendre effectif le retour du siège de la CLCPANO à Alger ;
- suivi des actions menées au niveau du siège de la FAO pour la mise en place de la nouvelle structure régionale de coordination : la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Région Occidentale ;
- contribution à l'organisation et préparation des document de travail de la 23^{ème} Session de la CLCPANO qui aura lieu à Alger du 02 au 07 2001 ;
- coordination entre les Etats membres et les différentes structures de la FAO concernées par le Criquet pèlerin (au niveau du siège et des représentations régionales) pour le financement des activités précitées et l'acquisition de matériel didactique pour la Libye, la Tunisie et le Secrétariat de la Commission ;
- analyse et diffusion de toute information utile.

2.2 Au niveau de la Région Centrale

- Participation à la Réunion des Fonctionnaires de liaison du programme EMPRES en Région Centrale, Muscat, Oman, 20-29/10/00. Cette mission a permis au Secrétaire de la CLCPANO et au NPO EMPRES en Mauritanie de rencontrer, pour la première fois, tout le staff EMPRES / Région Centrale., de connaître de près les activités de lutte préventive développées en R.C., les progrès réalisés durant la phase I du programme (1997 - 2000) ainsi que les difficultés rencontrées. Les leçons tirées de cette expérience ont aidé AGPP et la Coordination CLCPANO – EMPRES / R.O. à mieux élaborer la première phase (2001- 2004) du Programme en Région Occidentale.
- Participation à l'Atelier de planification des activités de la recherche du Programme EMPRES en Région Centrale, Caire, Egypte, 05-09/11/00). Le Secrétaire de la Commission a pu, lors de cet atelier, connaître les obstacles à la recherche appliquée sur le Criquet pèlerin en R.C., les domaines prioritaires de cette recherche ainsi que les grandes lignes des projets et activités à développer à court, moyen et long termes.

Au cours de ces deux réunions, il est apparu nécessaire que les coordinations d'EMPRES / R.C. et R.O. tissent des liens de coopération étroits afin de mieux coordonner les activités, développer les synergies et éviter les doubles emplois.

2.3 Suivi des recommandations de la 22^{ème} Session et de la 29^{ème} Réunion du Comité Exécutif de la CLCPANO

Les 17 recommandations de la 22^{ème} Session (Rabat, 21 – 25/06/99) ont toutes été exécutées. Celles du C. Ex. (32) ont, pour la plupart, été réalisées. Les détails de leur suivi figurent dans le document spécifique joint à cette note.

2.4 Missions du Secrétaire de la CLCPANO entre juillet 2000 et mai 2001

Les missions réalisées de septembre 1999 à juin 2000 sont consignées dans le document « Fonctionnement du Secrétariat » joint au Rapport de la 29^{ème} Réunion du Comité Exécutif de la Commission.

Celles effectuées de juillet 2000 à mai 2001 sont les suivantes :

- Mauritanie – Sénégal, 13-23/09/2000 : en Mauritanie : évaluation situation acridienne, activités EMI, avancement EMPRES, transfert station de Recherche d'Akjoujt ; au Sénégal : perspectives coopération avec CERES/LOCUSTOX ;
- Rome (Italie), 08-14/10/2000 : examen budget Commission, envoi images SPOT-VEGETATION aux pays membres et au Secrétariat, préparation mission à El-Aouinet, Libye ;
- Muscat (Oman), 20-29/10/2000 : réunion fonctionnaires liaison EMPRES/Région Centrale ;
- Caire (Egypte), 05-09/11/2000 : atelier planification recherche EMPRES/Région Centrale ;
- Rabat-Agadir (Maroc), 03-09/12/2000 : coordination, suivi recommandations, activités CNLAA, arriérés contributions ;
- Tripoli – El Aouinet (Libye), 14-28/01/2001 : mission scientifique pour étude reproduction inhabituelle C.P. 98/99 à El-Aouinet ;
- Nouakchott (Mauritanie), 08-16/02/2001 : atelier programme EMPRES/Région Occidentale ;
- Ghadamès (Libye), 15-13/03/2001 : atelier régional formation ;
- Alger (Algérie), 09-12/04/2001 : préparation 23^{ème} Session CLCPANO et visite futur nouveau siège Commission.

3 – Acquisition de nouveau équipements

Le Secrétariat s'est chargé au cours de l'année 2000 de toutes les démarches relatives à l'acquisition de matériel didactique financé par le fonds de la Commission au profit de la Libye et de la Tunisie (6500 US\$ pour chaque pays).

Il a également acquis en 2001 pour ses soins propres et sur financement du programme régulier de la FAO les équipements ci-après :

- 1 photocopieur performant ;
- 1 vidéoprojecteur ;

4 – Budget du Secrétariat pour les années 2000 et 2001 et le biennium 2002-2003

4.1. Budget de l'année 2000

Au cours de l'année 2000, le Bureau Régional de la FAO pour l'Afrique à Accra (RAF) n'a accordé au Secrétariat que 32.950 US\$ sur les 88.000 demandés. Cette enveloppe concerne essentiellement les dépenses de voyages (16.150 US\$) et consultations (14.050 US\$). Les crédits de fonctionnement (2.750 US\$) sont totalement disproportionnés par rapport aux besoins (26.000 US\$). En outre, 10.000 US\$ lui ont été accordés par la Division de la Production et de la Protection des Plantes (AGPP).

4.2. Budget de l'année 2001

L'enveloppe globale de la proposition du budget (programme régulier) au titre de l'année 2001 faite par le Secrétariat auprès de RAF s'élève à 59.400 US\$ décomposés comme suit :

- consultations auprès du Secrétariat	21.700 US\$
- missions du Secrétaire	15.800 US\$
- dépenses générales de fonctionnement	10.000 US\$
- assistance temporaire et heures supplémentaires	4.400 US\$
- documentation (abonnements et acquisition)	7.500 US\$
		=====
Total	59.400 US\$

Au 15 mai 2001, RAF n'a pas encore notifié au Secrétariat les crédits qui lui sont accordés au titre de 2001, à l'exception du financement de trios mission.

Le fonctionnement du Secrétariat n'a pu être assuré jusqu'à présent que grâce à une autorisation de 10.000 US\$ allouée par AGPP (Rome).

Lors de sa mission à Rome fin avril 2001, le Secrétaire de la Commission a informé le Département de l'Agriculture et AGPP de cette situation et a sollicité auprès d'AGPP le minimum des crédits nécessaires pour assurer le fonctionnement du Secrétariat (32.250 US\$ non compris les dépenses des missions).

4.3. Budget du biennium 2002 – 2003

Sur la base des chiffres déjà arrêtés par RAF, la requête du Secrétariat pour le biennium 2002 – 2003 a porté sur une enveloppe de 128.000 US\$. Or, il semble que ce montant serait destiné à couvrir les besoins des activités de la CLCPANO et du Service de la Protection des Végétaux pour l'Afrique domicilié à Accra. Le budget qui serait accordé au Secrétariat serait par conséquent bien en deçà de ce montant ; ce qui présage d'ores et déjà les contraintes financières auxquelles serait confrontée le Secrétariat dans les deux années à venir.

5- Siège du Secrétariat

Depuis l'année 2000, les contacts officiels se sont multipliés entre les Autorités algériennes et le siège de la FAO à Rome en vue d'activer le retour du Secrétariat de la CLCPANO à son siège permanent à Alger. Des visites mutuelles de missionnaires des deux parties ont eu lieu et se poursuivent afin de définir et de mettre en place les conditions adéquates pour assurer ce retour.

6- Contraintes aux fonctionnement du Secrétariat

Les contraintes soulignées dans le document de travail relatif au même sujet et examiné lors de la 29^{ème} Réunion du C. Ex. n'ont pas été levées. Le manque de personnel, l'insuffisance du budget de fonctionnement et la double tutelle constituent toujours un obstacle majeur au fonctionnement normal du Secrétariat (pour de plus amples détails, se référer au document de travail précité).

**Suivi des recommandations de la 29^{ème} Session
du Comité Exécutif de la Commission de Lutte contre le Criquet
pèlerin en Afrique du Nord-Ouest
tenue à Alger (Algérie) du 24 au 29 juin 2000**

Situation au 15 mai 2001

Recommandations	Suivi
<p><u>R-1</u> : Concernant le plan d'action des Équipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin en Mauritanie pour la période de reproduction estivale 2000, estimé à 152,000 US\$ dont 54,000 sont disponibles au niveau du pays concerné, le Comité Exécutif recommande que la CLCPANO contribue à ce plan par un montant de 30,000 US\$ et demande à la FAO de couvrir le reste des dépenses qui s'élève à 68,000 US\$.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Comme prévu, la contribution de la CLCPANO au plan d'action 2000 des EMI a été portée à 30.000 US\$. Ce montant a été mis à la disposition de la Représentation de la FAO à Nouakchott courant juillet 2000 et utilisé en temps opportun pour la réparation et le fonctionnement des véhicules mobilisés pour la campagne de prospection et de lutte. ▶ Le siège de la FAO a, pour sa part, contribué au même plan d'action par la somme de 49,763 \$EU dont 30,049 de l'USAID et 19,714 d'EMPRES. A ce montant, il faut ajouter 161,072 \$EU octroyés dans le cadre du PCT.
<p><u>R-2</u> : Augmentation du niveau de la contribution annuelle de la CLCPANO aux EMI de 20,000 à 30,000 US\$;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Voir recommandation ci-dessus
<p><u>R-3</u> Utilisation de la composante EMI stationnée en Algérie pour renforcer les campagnes de prospection et de lutte contre le Criquet pèlerin en Mauritanie ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En collaboration avec les Responsables algériens de l'INPV, le Secrétariat de la CLCPANO a entrepris début septembre 2000 les démarches nécessaires pour acheminer quatre véhicules Mercedes 300GD de l'Algérie à la Mauritanie en vue de renforcer le dispositif de prospection et de lutte dans ce pays. ▶ Le siège de la FAO a délégué au PNUD/Alger le 25/09/2000 la somme de 2,575 US\$ (535 pour l'assurance et 2,040 pour les DSA locaux. Les fais de carburant et lubrifiants ont été pris en charge par l'INPV. ▶ Les véhicules, acheminés par une équipe algérienne, sont arrivés à la frontière algéro-mauritanienne le 18/10/2000 puis conduits par

	<p>une équipe mauritanienne jusqu'à Nouakchott. Le transfert en territoire mauritanien a coûté environ 1000 US\$.</p> <p>▶ Ces véhicules ont permis de renforcer le dispositif en place et améliorer les opérations de prospection et de lutte réalisées entre novembre 2000 et mars 2001. Ils sont restés jusqu'à présent en Mauritanie.</p>
<p><u>R-4</u> : Reprendre à nouveau la participation des prospecteurs maghrébins aux activités des EMI comme cela était le cas par le passé.</p>	<p>▶ Quatre prospecteurs maghrébins ont participé aux activités des EMI en Mauritanie. Ce sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mohamed Chaouiki BENAYA (Algérie) - Ahmed OUICHOUANI (Maroc) - Hussein ABOUBAKAR (Libye) - Mohamed Hedi GRICHI (Tunisie) <p>Ils ont contribué auprès de leur collègues mauritaniens à assurer les prospections et la lutte du 28/09 au 03/11/2000 (35 jours).</p> <p>▶ Les dispositions utiles ont été prises par le Secrétariat de la FAO et le Groupe Acridiens à Rome pour les faire bénéficier de frais de séjour conformes aux recommandations de la 22^{ème} Session de la CLCPANO.</p>
<p><u>R-5</u> : Préparation par la Commission d'un projet ayant pour objectif le renouvellement du parc automobile des EMI en vue de le soumettre pour financement à certains pays et organismes donateurs notamment africains, arabes et islamiques</p>	<p>▶ Le NPO EMPRES en Mauritanie est entrain de préparer, en collaboration avec le CLAA de Nouakchott, un document préliminaire regroupant les données essentielles sur l'état du parc automobile des EMI. Sur la base de ce document, le Secrétariat de la CLCPANO élaborera un projet ayant comme objectif le renouvellement dudit parc puis le remettra au Président de la Commission et au Responsable du Groupe Acridiens à Rome pour soumission aux donateurs.</p>
<p><u>R-6</u> : Contribution, dans la mesure du possible, des Etats membres de la Commission au renforcement des moyens des EMI par la fourniture de véhicules.</p>	<p>▶ Aucun des Etats membres de la Commission n'a contribué en 2000-2001 au renforcement du parc automobile des EMI mais il semble toujours possible de voir cette contribution se concrétiser dans les années à venir.</p>

R-7 : Demander à la FAO de mettre en exécution, dans les plus brefs délais possibles, le programme EMPRES en Région occidentale et d'organiser un Atelier pour la mise en place d'un plan d'action de ce programme ;

- ▶ Dès septembre 2000, le Groupe Acridiens à Rome et le Secrétariat de la Commission ont entrepris les démarches nécessaires pour la mise en application de cette importante recommandation.
- ▶ Le Gouvernement mauritanien a donné son accord au cours de la troisième décennie de septembre 2000 pour abriter un Atelier de planification des activités du programme EMPRES en Région Occidentale en février 2001.
- ▶ Les invitations à cet atelier ont été envoyées le 24 octobre 2000 aux 9 pays concernés et à plusieurs donateurs potentiels.
- ▶ Le Ministère du Développement Rural et le CLAA de Mauritanie ainsi que le NPO EMPRES ont joué un rôle déterminant dans la bonne préparation de cet Atelier financé totalement par AGPP sur le Fonds EMPRES.
- ▶ L'atelier s'est tenu du 10 au 15/02/01 à Nouakchott en présence de 08 pays membres du programme (le Sénégal n'a pas été représenté) et de 04 donateurs potentiels (France, USAID, BID et GTZ).
- ▶ Ses travaux se sont déroulés avec la méthode PPO (Planification des Projets par Objectifs) qui a permis, grâce à l'excellente modération assurée par le consultant Brahim Hafidi, d'atteindre les résultats escomptés.
- ▶ Le Schéma de planification du programme (objectif global, résultats attendus, activités, suppositions importantes et indicateurs objectivement vérifiables) pour la phase I de 4 ans (2001-2004) a été élaboré et validés par l'ensemble des participants. De même pour le Plan d'opération (sous-activités, calendrier de réalisation, responsables et besoins en personnel et en équipements). Le budget nécessaire à la réalisation de la phase I est de 8.525.353 US\$.

<p><u>R-8</u> : Demander aux Etats membres d'appuyer EMPRES financièrement et en prenant contact avec les donateurs et ce, en coordination avec la FAO dans le cadre dudit programme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La Libye a manifesté son intention d'appuyer financièrement le programme EMPRES/ R.O., mais aucun montant n'a été arrêté jusqu'à présent. ▶ La Mauritanie a déjà saisi officiellement la BAD pour solliciter son appui financier au programme.
<p><u>R-9</u> : Approbation de l'approche proposée par le Secrétariat de la Commission et consistant à organiser une consultation régionale pour faire un état des lieux sur les recherches réalisées au cours des 50 dernières années et les moyens actuellement existants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le Secrétariat de la Commission a engagé cette consultation en décembre 2000 grâce au financement alloué par AGPP. Cinq consultants ont été choisis (un par pays membre) et les rapports faisant état des lieux des recherches effectués dans la région durant les 50 dernières années ont été élaborés pour la Mauritanie, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Celui de la Libye est en cours.
<p><u>R-10</u> : Élaboration d'un nouveau projet régional sur les recherches en 2001, basé sur les résultats de la consultation sus-citée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Ce projet sera élaboré une fois la synthèse des rapports de la consultation recherche effectuée.
<p><u>R-11</u> : Présentation de ce projet aux Etats membres et à la FAO ainsi qu'aux donateurs notamment africains, arabes et islamiques. La soumission de ce projet pour financement aux donateurs se fera conjointement par le Président de la Commission et la FAO.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La réalisation de cette recommandation est fonction de la précédente.
<p><u>R-12</u> : Demande aux Etats membres de réaliser des recherches opérationnelles au lieu des recherches théoriques et ce, même pour les recherches devant être réalisées dans le cadre des bourses de formation de haut niveau attribuées par la Commission ou par le DLCC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le Secrétaire de la Commission a rappelé cette recommandation aux différents responsables rencontrés lors des visites effectuées dans les Etats membres. En étroite collaboration avec eux, les dispositions seront prises pour que dorénavant les nouveaux sujets de thèse ou de mémoires en tiennent compte..
<p><u>R-13</u> : Considérer la station de recherches d'Akjoujt en Mauritanie comme une station régionale et demander à la Commission, à la FAO et aux donateurs de lui apporter l'appui nécessaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Voir recommandation 25 ci-dessous.

<p><u>R-14</u> : Inviter les Etats membres de la Commission à élaborer des projets de recherche sur le Criquet pèlerin en vue de les présenter à un comité scientifique, qui sera créé à cet effet, pour les évaluer et en sélectionner les meilleurs dans le but de les financer sur le Fonds de la Commission.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cette recommandation a été rappelée de vive voix à tous les responsables des Unités Nationales de lutte antiacridienne. De plus, un message leur a été adressé le 23/02/01 leur demandant de faire parvenir leur proposition au plus tard le 30/04/01 et les informant qu'un comité de sélection sera constitué et se réunira en marge de la 23^{ème} Session. ▶ Jusqu'à présent, le Secrétariat n'a reçu aucune proposition de projet de recherche.
<p><u>R-15</u> : Les participants ont proposé d'examiner, lors de la prochaine Session de la Commission, la création du prix de la Commission.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cette recommandation sera discutée au cours de la présente Session.
<p><u>R-16</u> : Évaluation des programmes de formation réalisés antérieurement et identification des personnels qui ont été formés à tous les niveaux ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'évaluation des programmes de formation antérieures et l'identification des personnels formés seront extraites de la synthèse qui sera effectuée sur la base des rapports en cours d'élaboration ou de finalisation par différents experts de la région dans le cadre de la consultation sur la marche de la CLCPANO durant les 25 dernières années. ▶ Une brève analyse des trois rapports reçus au cours de la première décade du mois de mai 2001 (Maroc, Algérie et Mauritanie) fait ressortir un bilan préliminaire des formations antérieures (voir la note relative au point 10 de l'ordre du jour : Formation).
<p><u>R-17</u> : Elaboration d'un programme de formation à moyen et long termes en vue de combler le manque dans ce domaine, conformément aux besoins de chacun des Etats membres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Ce programme sera élaboré après finalisation de la synthèse des documents précités.
<p><u>R-18</u> : Organisation dans les meilleurs délais en Libye d'un Atelier régional de formation en matière de lutte contre le Criquet pèlerin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Dès septembre 2000, le Secrétariat de la CLCPANO a entamé la préparation de cet Atelier régional de formation. Un programme détaillé a été préparé et envoyé en novembre 2000 aux responsables libyens pour avis et commentaires. ▶ En concertation avec ces derniers, il a été décidé de tenir cet atelier à Ghadamès du 15 au 30/03/2001.

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'atelier, le 5^{ème} du genre, a eu lieu comme prévu aux dates et lieu fixés. Sa préparation et sa réalisation ont été assurées conjointement par le Secrétariat de la CLCPANO et le Comité National Permanent de lutte contre le Criquet pèlerin en Libye. La division AGPP a contribué à son financement. ▶ Ont participé a cet atelier 29 cadres et techniciens appartenant aux 5 pays membres : 2 algériens, 2 marocains, 2 mauritaniens, 2 tunisiens et 21 libyens. Les formateurs sont tous des cadres de la région (pour plus de détails, voir le rapport sur l'atelier au point de l'ordre du jour « Formation »).
<p>R-19 : Insistance sur l'encouragement de la formation à tous les niveaux et particulièrement celle de courte et de moyenne durées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le Secrétariat de la Commission propose l'organisation d'un atelier régional une fois par an et axer la formation sur la qualification des formateurs afin de rehausser le niveau des formations nationales dans les pays membres.
<p>R-20 : Demande à la FAO de prolonger pour une période de six mois la bourse (du DLCC) attribuée à Mr. Khaled MOUMEN (Algérie) pour lui permettre d'achever sa formation en Tunisie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le nécessaire a été fait et la bourse de Mr. Moumène est prolongée jusqu'à fin juin 2001. La soutenance de sa thèse de Doctorat est prévue courant juin 2001.
<p>R-21 : Concernant l'encouragement des prospecteurs maghrébins participant aux EMI, le C.Ex. demande au Secrétariat de la Commission de trouver la solution convenable à cette question en prenant en considération le fait que chaque prospecteur devra être préalablement muni d'une autorisation de voyage de la FAO dûment établie selon les procédures de l'Organisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le Secrétariat de la Commission et le Groupe Acridiens à Rome ont fait ce qu'il convient à ce sujet et les prospecteurs maghrébins qui ont participé en automne 2000 aux activités des EMI en ont été satisfaits.
<p>R-22 : Les participants ont loué les résultats obtenus dans le cadre de la poursuite de la coordination entre le Secrétariat de la Commission et le pays bénéficiaire des moyens des EMI et demandent au Secrétariat d'élaborer un projet pour le renouvellement du parc automobile des EMI stationnées en Mauritanie et d'étudier la possibilité de renforcer ces Equipes par chacun des Etats membres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Lors de la mission de Mr. Hafraoui et du Secrétaire de la Commission à Nouakchott en septembre 2000, il a été convenu que le Chef du CLAA et le NPO EMPRES en Mauritanie préparent avant fin novembre de la même année un avant-projet pour le renouvellement du parc automobile des EMI En raison de leurs nombreuses activités, ils n'ont pu le faire jusqu'à présent.

<p>R-23 : Les participants demandent au Secrétariat de prendre contact avec le DLIS relevant du Groupe Acridiens à Rome en vue d'étudier cette question et évaluer le coût financier pour assurer la transmission des informations dont dispose le DLIS aussi bien au siège du Secrétariat qu'aux Services de Lutte Antiacridienne des Etats membres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En octobre 2000, le Secrétariat de la Commission a étudié avec le DLIS à Rome les modalités et les mesures à prendre pour la transmission des images SPOT-VEGETATION aux pays membres et au Bureau du Secrétariat. ▶ Un projet traitant des données SPOT-VEGETATION et leur utilisation dans la prospection, la prévision et la lutte antiacridienne a été élaboré par le DLIS avec la contribution du Secrétaire de la Commission. La fréquence, les périodes et les fenêtres des images à envoyer aux pays y ont été définies. ▶ Les premières images décennales sont arrivées aux pays et au bureau du Secrétariat à la fin de la 1^{ère} décennie de novembre. Cependant, à partir de début janvier 2001, l'envoi a été temporairement arrêté. Le Groupe Acridiens à Rome cherche en ce moment le moyen d'y remédier.
<p>R-24 : Concernant l'étude des raisons qui ont engendré l'apparition de la reproduction (inhabituelle) du Criquet pèlerin dans la région d'El Aouinet au Sud-Est de la Jamahirya, les participants sont convenus de donner la latitude au Secrétaire de la Commission pour la composition d'un Comité scientifique ayant pour mission de se rendre dans la région d'El Aouinet dans le but d'étudier cette question au cours du mois de janvier 2001 et ce, en coordination avec le pays hôte et le Groupe Acridiens au siège de la FAO à Rome. Ils notent avec satisfaction l'engagement du Représentant du Directeur Général de la FAO à la réunion de prendre en charge les dépenses de cette mission.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ le Secrétariat de la CLCPANO et le Comité National Permanent de lutte contre le CP en Libye ont pris les dispositions nécessaires pour mettre en application cette recommandation. ▶ Une mission scientifique conduite par le Secrétaire de la CLCPANO et comprenant des experts de AGPP (FAO, Rome), du Maroc, de la Mauritanie et de la Libye a été constituée à cet effet et s'est rendu en Libye du 14 au 30/01/01. ▶ La partie libyenne a mobilisé tous les moyens nécessaires (avion gros porteur, véhicules tout – terrain et divers matériels.) pour rendre la visite de terrain aussi bien aisée qu'efficace. A souligner que El Aouinet est située à environ 1600 Km à vol d'oiseau de Tripoli. ▶ Les objectifs de la mission, son déroulement et les recommandations qu'elle a formulées sont consignés dans le rapport préliminaire établi à la fin de son séjour en Libye . ▶ Ce rapport sera enrichi et publié en trois langues (arabe, français et en anglais) avant fin septembre 2001.

<p>R-25 : En raison de l'importance de la Station de recherches acridiennes d'Akjoujt (Mauritanie), les participants conviennent de l'utiliser en tant que "Station Régionale de Recherches" et remercient la FAO pour l'aide de 5000 US\$ qu'elle lui apporte annuellement . Les participants notent avec satisfaction l'engagement du Représentant du Directeur Général de la FAO à la réunion pour la prise en charge des dépenses nécessaires à la réfection de cette station, estimées à 14,000 US\$.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les démarches ont été entreprises par le Secrétariat, la FAO, et le CLAA Nouakchott pour transférer les équipements de la station dans un nouveau local appartenant à l'Etat et affecté définitivement au CLAA. ▶ La FAO (AGPP) a financé l'aménagement et le raccordement du nouveau local au réseau électrique. Les dépenses engagées sont de 21,200 \$.E.U. En outre, un montant de 4,700 \$EU a été octroyé au CLAA pour le fonctionnement de ladite station en 2001. ▶ Grâce aux efforts déployés par le Chef du CLAA / Nouakchott et le NPO EMPRES en Mauritanie les travaux du nouveau local ont été achevé fin 2000 et équipements y ont été transférés début 2001. ▶ Cette " Station Régional de Recherche" est maintenant prête pour abriter des programmes de recherche dans le cadre d'EMPRES.
<p>R-26 : Le Comité Exécutif insiste sur la recommandation de la 22^{ème} Session de la Commission relative à la soumission du problème des pesticides obsolètes au Programme des Nations Unies pour l'Environnement et à la Conférence de la FAO en 2001. Il demande, en outre, de faire le nécessaire, avec l'appui des Représentants des Etats membres de la Commission auprès de la FAO, pour inscrire ce point à l'ordre du jour de ladite Conférence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une lettre de rappel à ce sujet vient d'être envoyée à Mr. Hafraoui.
<p>R-27 : Le financement d'un projet régional pour la destruction des pesticides obsolètes étant difficile à obtenir, il a été demandé aux pays concernés de chercher les solutions adéquates pour financer cette destruction à travers la coopération bilatérale avec les pays et organismes donateurs, la FAO et les fournisseurs desdits pesticides.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le Secrétariat de la Commission a pris connaissance des dispositions prises par la Tunisie sur ses fonds propres en vue d'améliorer les conditions de stockage des pesticides obsolètes existants. ▶ Dans le même objectif, la Tunisie a formulé auprès de la FAO un TCP visant essentiellement la formation de techniciens dans le domaine de la gestion de ce genre de pesticides et l'acquisition de certains matériels pour faciliter cette gestion et assurer la sécurité des stocks. ▶ Le Secrétariat n'a pas été informé des démarches effectuées par les autres pays au sujet de cette recommandation.

<p><u>R-28</u> : Le Comité Exécutif invite les Etats membres de la Commission qui n'ont pas encore ratifié la Convention de Bâle à le faire.</p>	<p>▶ Aucune information relative à cette recommandation n'est parvenue au Secrétariat.</p>
<p><u>R-29</u> : Les participants recommandent d'appuyer le Secrétariat de la Commission en finançant sur le Fonds de la CLCPANO, en cas de nécessité absolue et de façon exceptionnelle, les dépenses relatives aux personnes appelées à l'aider dans la préparation des documents de travail de la prochaine Session de la Commission.</p>	<p>▶ Mr. Saïd Ghaout a accepté d'apporter l'appui nécessaire au Secrétariat pour la préparation, à Tunis, des documents de travail de la 23^{ème} Session avec seulement un contrat d'auteur d'un forfait de 1000 \$EU au lieu de son recrutement en tant que consultant et ce, durant la période du 30/04 au 17/05/01.</p> <p>▶ Mr. Bachir Chara et d'autres collègues de la Région ont également apporté gratuitement leur contribution à cette préparation.</p>
<p><u>R-30</u> : Le Comité Exécutif a adopté le budget de l'année 1999 et approuvé les programmes de travail et les budgets des années 2000 et 2001.</p>	<p>▶ Bien qu'approuvé, le budget de 1999 ainsi que celui de 1998 ont été revus de façon détaillée avec le Groupe Acridiens lors de la mission du Secrétaire de la Commission à Rome fin avril 2001.</p> <p>▶ Cette révision a permis de relever l'existence de certaines dépenses débitées par inadvertance sur le Fonds de la Commission et qui s'élève à 57,772 \$EU.</p> <p>▶ Mr. Hafraoui s'est engagé à apporter les ajustements nécessaires afin de créditer ledit Fonds d'un montant équivalent. Le 10/05/01, il a déjà procédé au versement de 39,300 \$EU. La différence sera complétée dès que possible.</p>
<p><u>R-31</u> : Il a décidé l'augmentation du niveau de la participation financière de la Commission au programme de prospection et de lutte des EMI en Mauritanie (voir point 5.2.).</p>	<p>▶ Voir R1.</p>
<p><u>R-34</u> : Les participants recommandent de tenir, à compter de 2002, les Réunions du Comité Exécutif en mars ou avril au lieu de juin.</p>	<p>▶ La date de la 31^{ème} Réunion du C.Ex. sera arrêtée conformément à cette recommandation au cours de la 23^{ème} Session.</p>

Document de travail du point 7

EQUIPES MAGHREBINES D'INTERVENTION CONTRE LE CRIQUET PELERIN (E.M.I.)

Document préparé par le Secrétariat de la Commission

1. Base juridique pour la création des EMI

Les Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet ont été créées sous l'appellation Force Maghrébine d'Intervention contre le Criquet pèlerin conformément aux dispositions contenues dans l'Accord portant création de la Commission notamment :

- Article II (Obligations des Membres), § 2, alinéas (d) et (e) ;
- Article IV (Fonction de la Commission), § 1, alinéas (a), (b) et (e) ;
- Article XI (Finance), § 2.

2. Rappel des principales dates

- **Avril 1988** : Préparation par le Secrétaire de la commission d'un plan d'action maghrébin d'un montant de 3,5 millions US\$ pour faire face à l'invasion en cours et jeter les bases d'une action à moyen et long termes contre le Criquet pèlerin dans la région occidentale de son aire d'invasion ;
- **21-22 avril 1988** : Réunion du Comité Maghrébin d'Urgence à Rabat (Maroc) qui a porté le budget du plan sus-mentionné de 3,5 à 8 millions US\$;
- **30 mai - 1^{er} juin 1988** : Réunion Maghrébine à Tamanrasset (Algérie) qui a réaffirmé l'intérêt de la création urgente de la Force Maghrébine d'Intervention (FMI) contre le Criquet pèlerin ;
- **Juillet 1988** : Réception par la Commission du don de la BID d'1 million US\$;
- **Septembre - Octobre 1988** : Réunion Maghrébine à Rabat (Maroc) qui a décidé la mise en œuvre de la FMI ;
- **18 - 22 mars 1989** : Quinzième Session de la CLCPANO à Tripoli (Libye) qui a décidé la tenue d'une réunion de son Comité Exécutif spécifique à la FMI ;
- **11 - 14 mai 1989** : Réunion du comité Exécutif à Alger (Algérie) qui a arrêté les objectifs et le mécanisme de fonctionnement de la FMI ainsi que son plan d'action pour 1989 et début 1990 en Mauritanie, Mali et Niger ;
- **Novembre 1989** La FMI devient opérationnelle grâce aux moyens matériels fournis par la BID, le Maroc, la FAO et la Commission et aux intrants (carburant

et insecticides) mis à la disposition de la Commission par l'Algérie. Elle intervient à la fin de l'année 1989 en Mauritanie et au Niger et en 1993 au Mali ;

- **Juin 1996** : Remplacement du nom "Force Maghrébine d'Intervention contre le Criquet pèlerin " par " Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin" (E.M.I.).

3. Contributions initiales au financement de la EMI

- Banque Islamique pour le Développement.....	: 1,000.000 US\$
- Algérie.....	: 595.000 US\$
- Maroc.....	: 266.450 US\$
- FAO.....	: 111.054 US\$
- CLCPANO.....	: 47.837 US\$

4. Contributions au fonctionnement de la EMI

Depuis 1989, la EMI a fonctionné grâce aux contributions du pays hôte, des autres Etats membres de la CLCPANO (Algérie, Libye, Maroc et Tunisie), de la FAO, de la CLCPANO (Fonds fiduciaire 9161), de la BAD, de la France, de l'Allemagne et du FADES.

Il est à préciser que la contribution de la CLCPANO est devenue régulière depuis des années à hauteur de 20.000 US\$ par an.

5. Matériel roulant de la EMI à sa création

En Algérie

- 04 véhicules 4 x 4 de type Mercedes 300 G D
- 06 camions 4 x 4 de type Unimog

En Mauritanie

- 06 véhicules 4 x 4 de type Mercedes 300 G D
- 06 véhicules 4 x 4 de type Land Rover 109
- 07 camions 4 x 4 de type Unimog

6. Renforcement du matériel roulant de la EMI

La composante de la EMI positionnée en Mauritanie a été renforcée par l'acquisition de 5 véhicules 4 x 4 de type Toyota en 1996 (BAD).

7. Fonctionnement de la EMI

Le document produit au terme de la réunion du Comité Exécutif de la CLCPANO, tenue à Alger du 11 au 14 mai 1989, constitue en fait un "Règlement Intérieur" ou un "Document de référence" pour le fonctionnement de la EMI .

Il définit les objectifs de la EMI, le statut de ses moyens, la composition de ses équipes, les modalités de son intervention, la délimitation des zones d'intervention et l'estimation financière de son fonctionnement.

En outre, le Comité Exécutif élabore annuellement le plan d'action de la EMI sur la base d'un plan d'action préparé par le pays hôte en particulier la Mauritanie.

Depuis 1989, la EMI a eu à intervenir chaque année en Mauritanie alors qu'elle n'a pu le faire, pour des raisons de sécurité, que deux fois au Niger et une seule fois au Mali .

Malgré un environnement difficile, la dynamique créée en Mauritanie par la mise en œuvre permanente de la EMI a eu d'excellents résultats :

- maintien des populations du Criquet pèlerin à un niveau contrôlable pendant 11 ans (à l'exception de quelques années où il a fallu faire appel aux interventions aériennes) au moment où les conditions écologiques étaient souvent favorables au développement des recrudescences ;
- développement de la coopération en matière de lutte antiacridienne entre le pays hôte et les autres pays membres de la CLCPANO ;
- échange d'expériences important et fructueux entre les cadres et les techniciens de la sous-région ayant participé aux activités de la EMI;
- contribution à la création du Centre de Lutte Antiacridienne en Mauritanie en 1995 ;
- développement de Ce centre notamment ses ressources humaines au point où la Mauritanie dispose actuellement de nombreux cadres et techniciens spécialisés et expérimentés en la matière.

En somme, la mise en œuvre régulière des EMI en Mauritanie a démontré clairement que la lutte préventive contre le Criquet pèlerin peut réussir si les différents partenaires y croient et si des moyens humains et matériels suffisants sont déployés là où il faut et surtout quand il faut.

8. Activités des EMI de 1999 à 2001

Durant les campagnes 1999-2000 et 2000-2001, les plans d'activités des EMI, adoptés par la Commission (Rabat, 1999) ou par son C. Ex. (Alger, 2000) ont été totalement réalisés. Le CLAA Nouakchott en collaboration avec le NPO EMPRES (en 2000-2001) ont veillé convenablement à la mise en œuvre desdits plans qui ont nécessité, à chaque campagne, la mobilisation de 8 équipes de prospection/lutte sur l'ensemble des zones névralgiques du territoire mauritanien..

Le Secrétariat de la CLCPANO a suivi de très près toutes les activités des EMI et intervenu, chaque fois que nécessaire, pour maintenir opérationnelles les équipes de prospection et de lutte et faire part de son point de vue sur les ajustements à effectuer sur la répartition spatio-temporelle du dispositif mis en place.

Pour sa part, la FAO a mobilisé, pour chaque campagne, les fonds nécessaires pour la réalisation des prospections et des traitements, y compris 30.000 \$EU octroyés par la CLCPANO. En outre, elle a, en concertation avec le Secrétariat, demandé en septembre 1999 à la Mauritanie de présenter une requête pour un TCP afin de poursuivre les activités de prospection/lutte jusqu'à fin avril 2000. En décembre 1999, le TCP/MAU/8925 de 400.000 US\$ a été accordé par la FAO à la Mauritanie.

Grâce à ce TCP, la FAO a pu recruter un consultant pour une période de près de 3 mois dans le but d'assister le CLAA dans l'organisation de la campagne antiacridienne 1999-2000. Ce TCP a permis aussi à la Mauritanie d'acquérir un important lot de matériel de campement, du matériel de pompage, de protection, de communication et de prospection. Les reliquats du TCP ont permis de démarrer à temps la campagne 2000-2001.

En raison de la vétusté du parc automobile des EMI et du CLAA, et conformément aux recommandations de la dernière Réunion du C. Ex. (Alger, 24-29/06/00), quatre véhicules tout terrain de la composante EMI stationnée en Algérie ont été déployés en Mauritanie en vue de renforcer les équipes en place. Ces véhicules sont restés jusqu'à présent en Mauritanie (pour plus de détails sur cette opération, voir le suivi des recommandations en annexe).

9. Véhicules des EMI à réformer

Le CLAA Nouakchott propose de réformer les véhicules ci-après :

Mercedes 300 Gd			Mise en circulation
- D2194 TT	WDB	46032317063291	1990
- D2195 TT	WDB	46032317063316	1990
- D2196 TT	WDB	46032317063315	1990
- D2193 TT	WDB	46032317063319	1990
- D2191 TT	WDB	46032317063392	1990
- D2192 TT	WDB	46032317063338	1990
Land Rover			
IT 0578	CAG2AZN	12082	1990
IT 0578	CAG2AZN	12087	1990

La session aura à se prononcer sur cette proposition.

10. Contraintes

Le fonctionnement des EMI n'a pas toujours été facile à assurer en raison des principales contraintes ci-après :

- le matériel roulant des EMI est depuis plusieurs années dans un état de dégradation avancé. En effet, à l'exception des 5 véhicules tout terrain offerts par la BAD en 1996, le renouvellement du parc automobile des EMI en Mauritanie ne se fait pas à la cadence requise et les nombreuses et onéreuses réparations (en moyenne 50.000 US\$/an) se sont avérées insuffisantes et dans certains cas inopportunes.

- l'intervention des EMI au Mali et au Niger n'était pas réalisable en raison de l'insécurité ; ce qui a influé négativement, certaines années, sur l'évolution de la situation acridienne globale au niveau de la région occidentale.

11. Recommandations

En attendant la mise en œuvre du Programme EMPRES en Région occidentale, le fonctionnement des EMI devrait être maintenu et consolidé. Pour ce faire, il faudrait :

- Renouveler une grande partie des véhicules de la composante évoluant en Mauritanie ; une action urgente doit être menée dans ce sens de façon concertée entre le siège de la FAO, le Secrétariat de la Commission, le pays hôte et les autres Etats membres de la CLCPANO ;
- Mobilisation en temps opportun des fonds destinés à la réalisation du plan d'action arrêté par le Comité Exécutif ; pour cela, il est suggéré de tenir les réunions du Comité Exécutif en mai plutôt qu'en juin afin de donner suffisamment de temps à la partie administrative pour prendre les mesures nécessaires ;
- Engager une réflexion sur la manière dont les EMI seront intégrées au programme EMPRES.

**Ministère du Développement Rural et de l'Environnement
Direction de l'Élevage et de l'Agriculture
Centre de Lutte Antiacridienne**

Honneur – Fraternité - Justice

**PLAN DES ACTIONS DE SURVEILLANCE ET DE LUTTE
CONTRE LE CRIQUET PELERIN EN MAURITANIE**

**STRATEGIE A METTRE EN PLACE ET MOYENS A MOBILISER A COURT TERME
AOUT – DECEMBRE 2001**

Mai 2001

I. INTRODUCTION

La Mauritanie constitue de part sa position géographique, un habitat permanent du criquet pèlerin. Elle renferme dans ses aires, des zones écologiquement favorables à la reproduction et à la survie de ce ravageur.

Il existe deux zones de reproductions distinctes. La zone de reproduction estivale principale qui couvre au sud du 18^{ème} parallèle, le centre, l'ouest et l'est du pays et peut fonctionner de façon précoce à l'extrême est (juin- juillet); avec une évolution progressive vers l'ouest (septembre- octobre) en fonction des pluies de la mousson, tandis que la zone hiverno-printanière couvre le nord et le nord ouest du pays (Tiris Zemmour).

L'Adrar et l'Inchiri fonctionnent comme zone transitoire entre les deux zones (octobre - Décembre) avec parfois un maintien exceptionnel des populations acridiennes dans cette zone qui peut s'étaler jusqu'au mois de février en fonction des températures, des vents et des conditions écologiques.

La Mauritanie peut recevoir en dehors des reproductions autochtones, des essaims en provenance des pays de l'Est (Mali, Niger, Tchad etc...).

II. RESUME DE LA CAMPAGNE ANTIACRIDIENNE 2000-2001

2.1 Préparation de la campagne

En vue d'une bonne préparation de la campagne 2000/2001, le centre de lutte antiacridienne a organisé une journée de réflexion à l'intention des prospecteurs. Au cours de cette journée ont participé également le CTA du projet GCP et le NPO du programme EMPRES en Région occidentale en Mauritanie. Les lacunes de la dernière campagne ont été identifiées et des solutions ont été suggérées par les participants. Pour la mise en pratique de ces recommandations ; cette journée a été suivie par un atelier de formation de 3 jours organisé par le CLAA/NPO/GCP à Aïoun au profit des prospecteurs sélectionnés par le CLAA pour conduire la surveillance et la lutte contre le criquet pèlerin campagne 2000/2001. Ce séminaire a mis l'accent surtout, sur les appareils de traitement et leurs utilisations judicieuses.

La remise en état des véhicules du dispositif a été exécuté dans un temps record grâce au recrutement d'un consultant mécanicien dont les termes de référence ont été préparés par le NPO EMPRES. Ce consultant a réalisé un diagnostic exhaustif des pannes et a supervisé l'exécution des réparations.

2.2 Dispositif déployé et résultats

Au cours de cette campagne, 8 équipes ont été formées et déployés sur le terrain dont 6 équipes de prospection, une de maintenance et une de coordination à partir d'août jusqu'à Décembre 2000. Les équipes envoyées étaient légères (un Unimog et un véhicule tout terrain) en début de campagne. Après les premières signalisations significatives de criquet pèlerin, des véhicules équipés ont renforcé les équipes évoluant dans les zones d'infestation.

Pour les traitements, les interventions chirurgicales avec des appareils micro ulva ont ciblé les densités les plus élevées .

En Décembre 2000 et suite à une accalmie relative de l'activité du criquet pèlerin en Mauritanie, ce dispositif a été réduit à quatre équipes dont deux légères et deux standard (véhicule de prospection, véhicule de traitement et un Unimog).

En fin Février ce dispositif a été réduit à une seule équipe légère.

2.3 Evolution des conditions écologiques :

Durant les mois d'Août, Septembre et Octobre 2000, la végétation annuelle est restée verte dans les régions agropastorales et particulièrement au sud et sud est du pays, grâce à une bonne répartition spatio-temporelle de la pluviométrie dans ces zones.

A partir de fin octobre, un dessèchement progressif de cette végétation s'est amorcé avec l'installation des vents d'harmattan.

Au mois de décembre 2000, la végétation annuelle était encore verte dans toutes les parties du pays intéressées par les pluies de cette année sauf le sud où elle était sèche à plus de 90% . Dans l'extrême Nord elle commençait à peine à émerger .

Au niveau de l'Inchiri, la végétation annuelle est desséchée à plus de 70%. Elle est localisée dans les lignes d'écoulement et les graras. Cependant dans le secteur, de l'Amsaga et du Tiris Zemmour elle est en début de pousse.

A la fin du mois de janvier un dessèchement important de la végétation a concerné les zones encore vertes au centre du pays. Au nord et malgré des pluies rapportées par les nomades, l'émergence de la végétation était localisée dans des oueds et lignes d'écoulement dans le secteur nord de Zoueratt (Kediet Laghnam) et Est (Lahmami)

Des vents de sable au cours de la deuxième décennie de février 2001 ont enterré la plupart des taches encore vertes.

III. EVOLUTION DE LA SITUATION ACRIDIENNE

Durant la deuxième quinzaine du mois d'août ,les équipes de prospection déployées dans l'Agane et l'Aouker d'Aioun commencent à observer des ailés matures solitaires avec de faibles densités sur des superficies de 400 ha, densité 2 à 80 ind/ha (Agane) et 200 Ha, densité 1 à 4 ind/ha (Aouker Aioun).

Au cours du mois de **SEPTEMBRE** la situation acridienne est caractérisée par une augmentation des effectifs d'ailés matures dans l'Agane lors de la 1ère décennie, et l'apparition des premières larves solitaires dans la deuxième décennie dans le secteur de Takhça/Temessoumit. D'autres individus matures à des densités faibles ont été observés à la même période dans la région du Tagant (Ksar El Barka/El Khatt, El Ghoudiya et Tidjikja). Au cours de la décennie du même mois, la situation larvaire s'est étendue dans le secteur de Guebbou (Tagant) et dans les Aftout Faye. Une présence de faibles effectifs d'ailés matures en accouplement y a été également notée.

La première décennie du mois d'**OCTOBRE** est caractérisée, dans la Wilaya du Tagant, par une augmentation des effectifs d'ailés matures sur des superficies variant entre 200 et 600 ha avec des densités de 80 à 90 ind/ha, pour la plupart en accouplement notamment dans le secteur de Takhça. Des éclosions y ont été observées sur des superficies atteignant 150 ha avec des densités de 90 larves/ha. Dans le Trarza (Aftout Faye), une densation des ailés matures et une reproduction à petite échelle y ont été constatées.

Lors de la deuxième décennie, des populations larvaires L_1 à L_4 , de plus en plus denses ont été observées dans l'Agane, les aftouts Takhca et le sud de l'Inchiri. Les premières populations larvaires grégaires à 95% et transiens, stade L_1 à L_3 sous forme de très petites bandes larvaires avec des densités supérieures à 500 larves au m^2 , font leur apparition dans les Aftout Faye au cours de la troisième décennie d'Octobre. Dans le même temps en Adrar une population larvaire à plus de 70% transiens, stade L_1 à L_5 , sous forme de très petites bandes larvaires avec des densités de 80 à 180 larves par m^2 sur une superficie de 150 ha en mélange avec des ailés matures de 2- 5 ind/ha à été également observés en Inchiri. Les traitements ont débuté durant cette période.

Dans la Wilaya de l'Inchiri (Benichab/Akchar), une présence de populations larvaires solitaires L_1 à L_5 dispersées, 3 à 5 larves/ha sur 150 ha et des densités de 7500 ailés/ha sur 2 ha ont été observées.

Le mois de **NOVEMBRE** est caractérisé par des infestations larvaires atteignant 15.000 ha au sud de l'Adrar et de l'Inchiri notamment dans les secteurs de Tourine Tamkarkart Amlil Boukerch et Ifizoueitene

Au Tagant, dans le Takhça, une présence de populations de jeunes ailés sur une superficie de 1200 ha avec une densité variable de 450 à 500 ind/ha a été observée.

En **DECEMBRE**, des bandes larvaires stade L_2 à L_5 , taille de 10 à 300 m^2 , distance inter bandes de 200 à 700 mètres, densité plus de 80 ind/ m^2 ont été localisées à Tamkarkart dans l'extrême sud de l'Adrar. Les superficies infestées sont difficiles à évaluer à cause des difficultés de terrain. Une infestation d'ailés matures transiens de couleur jaune en accouplement à plus de 80%, densité 3 à 12 ind/ha sur des superficies variant entre 400 et 800 ha a été localisée sur le plateau à la même période. Ces populations pourraient être allochtones au vu de leurs caractéristiques.

Pendant le mois de **Janvier-Février** 2001, des infestations larvaires et ailés matures d'importance moyenne ont été localisées au sud du plateau de l'Adrar.

Les conditions météorologiques défavorables durant les mois de **Janvier à Mars** caractérisées par des vents dominants assez forts de secteur Est-Nord-Est ont empêché les groupes d'ailés rescapés des traitements de migrer vers le nord du pays. Seuls quelques ailés matures de faible densité ont été observés dans le secteur nord de Zouératt (Kédiet Laghnam) durant cette période.

Un groupe de jeunes ailés solitaires sur touffe de *Salvadora* a été observé à 30 Km Nord Nouakchott sur la côte durant la deuxième décennie de décembre.

3.1 Stratégie adoptée

Le dispositif de surveillance et de lutte mis sur pied dès le mois d'août 2000, a permis de prospecter toutes les zones favorables à la multiplication du criquet pèlerin.

Ces opérations de prospections préventives permirent un dépistage précoce et une destruction des infestations acridiennes avant leur multiplication massive, qui pouvaient constituer une menace pour les cultures et les pâturages.

La stratégie adoptée a permis de maîtriser la situation de recrudescence en intervenant de manière rationnelle et efficace généralement par des pulvérisateurs manuels permettant de mieux cibler les infestations. Cette méthode appelée localement « chirurgicale » a démontré son efficacité sur le plan des résultats ainsi que la réduction du coût des traitements et de leurs impacts sur l'environnement.

Au total **13556 ,53** Ha ont été traités par les équipes sur larves et ailés dans les Wilayas de l'Adrar,Inchiri ,Nord Trarza et Nord Est Brakna .

3.2 Previsions

Un potentiel acridien important n'a pu être traité par les équipes dans le secteur situé entre nord est Brakna, sud Adrar et sud Inchiri à cause de l'inaccessibilité de certaines zones infestées mais aussi de la dispersion des populations(densités non traitables). Les conditions météorologiques défavorables de Décembre à Mars (vents dominants de secteur Est Nord-Est) ont retenu ces insectes dans le sud Adrar et certains d'entre eux ont été repoussés vers le littoral.

Les conditions écologiques devenues assez défavorables pour la reproduction dans l'ensemble du pays, ont fait que ces populations errantes se sont dispersées dans la nature.

Trois groupes importants d'ailés du criquet pèlerin ont été signalés le 15 avril par un ancien chauffeur du CLAA dans la zone du Dhar de Tichit et où la végétation et le sol étaient secs.

Ce potentiel d'ailés actuellement dispersé, pourrait se reproduire au cours de la saison estivale et se regrouper dans le centre du pays (Tagant, Adrar) comme le cas des reproductions de la saison écoulée.

D'autres apports de populations allochtones en provenance du Mali ne sont pas à exclure.

Au vu de cette situation, trois hypothèses de traitement sont à envisager :

1ère Hypothèse	:	2.500 hectares
2ème Hypothèse	:	5.000 hectares
3ème Hypothèse	:	10.000 hectares

IV. MOYENS NECESSAIRES :

Les moyens nécessaires pour mettre sur pied un dispositif de surveillance couvrant la saison estivale sont résumés dans un tableau en annexe.

4.1 Equipes de prospection :

Les prospections acridiennes seront entamées dès la première décennie du mois d'août 2001 et couvriront les deux Hodhs, l'Assaba, le Tagant, le Brakna et le Trarza et se poursuivront pendant toute la période estivale. Ce dispositif sera composé de 6 équipes de prospection ,une de coordination et une autre pour la maintenance.

4.2 Composition d'une équipe de prospection

chaque équipe est composée d'un prospecteur, deux chauffeurs, deux ouvriers et un guide et utilise deux véhicules légers (un pour la prospection et le second équipé de matériel de traitement).

4.3 : Moyens matériels et financiers

4.3.1 Véhicules

Un total de 14 véhicules légers est nécessaire pour exécuter ce plan de surveillance. L'état actuel des véhicules (vétusté) ne permet pas de mener à bien cette campagne. Tout le parc nécessite de profondes réparations avant le démarrage de cette campagne à défaut de l'acquisition de nouveaux véhicules Pick up tout terrain.

Un véhicule Pick up est déjà commandé par la FAO. Le reste des véhicules doit être réparé avant la fin du mois de Juillet au plus tard. Un plan de renouvellement sera soumis au secrétariat de la CLCPANO pour recherche de financement.

4.3.2 Carburant et lubrifiants

Les quantités de carburant sont calculées pour couvrir les besoins minimaux des 6 équipes de prospection sur la période s'étalant entre août et décembre (soit 5 mois de prospections).

Il est prévu pour les équipes de prospection, un parcours de 150 Km/J pour chaque véhicule. 3000 Km/mois pour l'équipe de maintenance ainsi que 2000 Km/mois pour l'équipe de coordination.

Les besoins en Lubrifiant constituent 20% de la consommation totale en carburant.

4.3.3 Matériel de communication

Le centre ne dispose plus que de 4 à 5 émetteurs -récepteurs mobiles encore fonctionnels. L'acquisition de nouveaux postes performants de type Codan et leurs accessoires (coupables aux GPS et aux petits ordinateurs de terrain) reste souhaitable. Ce qui permettra à terme au CLAA de pouvoir assurer une transmission automatique des messages quotidiens des équipes sur le terrain vers l'ordinateur central contenant le programme RAMSES

4.3.4 Matériel de navigation

Pour une navigation sécurisante dans des zones désertiques, le GPS est un outil indispensable. Malheureusement seules 5 unités sont encore fonctionnelles et la réparation de celles qui sont en panne est presque impossible. Le prix d'achat d'un GPS est moins élevé que le coût de sa réparation.

4.3.5 Matériel de traitement

Le matériel de traitement actuellement disponible est suffisant pour faire face à ce plan d'action. Il est toutefois nécessaire de constituer un stock de pièces de rechanges pour ces unités de traitement pour pouvoir faire face à certaines pannes sur le terrain.

4.3.6 Matériel de camping

Le matériel de camping disponible couvre les besoins de ce plan d'action

4.3.7 Matériel de protection

Le matériel de protection couvre les besoins de la campagne estivale. Mais vu la rapidité d'usure de ce matériel, son renouvellement périodique est souhaitable.

4.3.8 : Pièces de rechange et pneumatique

Il est impératif de procéder aux réparations des véhicules dès à présent pour pouvoir mettre sur pied le dispositif de surveillance qui doit être opérationnel dès le mois d'août. Pour la remise en bon état d'une partie du parc, une enveloppe de 32.000 Dollars US est nécessaire.

4.3.9 Pesticides

Le stock national actuel d'insecticides est suffisant pour couvrir ce plan d' action

4.3.10 Frais généraux et imprévus

Les frais généraux imprévus sont estimés à 5% du coût personnel et du fonctionnement des équipes (carburant et lubrifiant). Ces frais permettent aux équipes de faire face aux petits besoins de réparations ou d'entretien des véhicules sur le terrain.

Annexe

Récapitulatif des besoins de la campagne de lutte antiacridienne du 1 Août au 31 Décembre 2001 pour six équipes de prospection/traitement dans le cadre de l'hypothèse de 5000 ha à traiter

DESIGNATION	BESOINS		DISPONIBLES		A RECHERCHER	
	Ouguiyas	Dollars EU \$	Ouguiyas	Dollars EU \$	Ouguiyas	Dollars EU \$
PERSONNEL						
.Salaire	PM		PM		PM	
.Perdiems	9.840000	40.000			9.840.000	40.000
VEHICULES						
-Tout terrain	14		8		6	
-Unimog						
Carburant et Lubrifiant	10.620.000	43.171			10.620.000	43.171
Pièce de rechange	7.690.650	31.263			7.690.650	31.263
Frais généraux et Imprévus	1.407.533	57218			1.407.533	57218
Totaux	29.558.183	171.652			29.558.183	171.652

Document de travail du point 8

ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME EMPRES EN REGION OCCIDENTALE

Document préparé par le Groupe Acridiens, Rome

Chronologie des différentes étapes du programme EMPRES en Région Occidentale

En 1997, le Directeur Général de la FAO a décidé l'extension de la composante "Criquet pèlerin" du Programme EMPRES, Système de prévention et de réaction rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes, à la Région occidentale de l'aire de répartition de cet acridien.

En octobre 1997, une mission de consultation, constituée de quatre consultants FAO, s'est rendue dans les cinq pays sahéliens directement concernés ; une proposition de Programme de lutte contre le Criquet pèlerin dans la partie occidentale de son aire d'habitat a été formulée sur la base des visites des unités en charge de la lutte anti-acridienne et des entretiens avec leurs responsables. Cette proposition a été soumise à l'ensemble des parties prenantes, représentants des pays et des bailleurs de fonds, lors d'une table ronde organisée à Nouakchott, en mars 1998. Le document a ensuite été révisé sur la base des discussions.

Bien avant cette révision, des actions de renforcement des structures nationales anti-acridiennes, des formations, des prospections conjointes et des équipements ont été financés, depuis 1997, sur les fonds propres de la FAO au profit des pays sahéliens. Les équipements ont concerné quatre véhicules (2 pour la Mauritanie, 1 pour le Mali et 1 pour le Niger) ainsi que du matériel informatique et de prospection. D'autres activités ont été mises en œuvre avec l'assistance de certains donateurs tels que l'USAID, la GTZ, le Luxembourg et la Norvège.

En 2001, le projet EMPRES – Amélioration des techniques d'application des pesticides , qui a débuté en septembre 1996 en Mauritanie (GCP/INT/651/NOR), a été évalué dans le cadre d'une extension au-delà de son actuelle prolongation (mai-décembre 2001).

Un fonctionnaire recruté au niveau national appuie le Programme EMPRES en Mauritanie depuis août 2000. En Mauritanie également, la station régionale de recherche d'Akjoujt a été acquise.

Parallèlement, les donateurs ont été sensibilisés ; des visites ont été faites auprès de l'Union européenne et plus récemment auprès de l'OPEC et de la BAD. Des contacts ont également eu lieu avec la BID. A l'occasion de ces discussions, un résumé du document finalisé en 1998 a été préparé; un projet a été présenté officiellement à l'Union européenne et une réponse est attendue prochainement. Un intérêt a également été récemment manifesté par la Libye.

Une importante avancée institutionnelle accueillie très favorablement, en particulier par les bailleurs de fonds potentiels, a été réalisée avec l'évolution de la CLCPANO en CLCPRO.

Tous les partenaires du programme souhaitaient qu'un document concis et chiffré, financièrement acceptable, puisse être disponible. Un atelier de planification de la Phase I du Programme EMPRES en Région occidentale a ainsi été organisé à Nouakchott en février 2001, réunissant tous les pays concernés et les donateurs potentiels ayant manifesté un intérêt à appuyer ce programme. Sur la base d'une approche participative, les objectifs et résultats attendus ont été définis et un calendrier des différentes activités à mettre en œuvre au cours de la première phase de 4 ans a été établi.

Une des actions entreprises depuis l'Atelier de planification de Nouakchott a été de demander aux pays impliqués d'assister les démarches de la FAO auprès des bailleurs de fonds afin d'identifier les financements complémentaires indispensables au démarrage effectif du Programme. Pour l'instant, l'ensemble des activités ne peut encore être mis en œuvre conformément à la planification établie lors de l'Atelier de Nouakchott, faute du financement requis.

Dépenses effectuées depuis 1997 dans la Région Occidentale du programme par le biais de la FAO

Funding Source	1997	1998	1999	2000	Total
FAO Regular Progr.	80,000	100,000	100,000	150,000	430,000
France	97,000	3,000			100,000
Japan			45,900		45,900
Norway	168,700	109,500	186,300	233,700	698,200
U.S.A.	73,300	4,950	167,800	49,000	295,050
Total	419,000	217,450	500,000	432,700	1,569,150

N.B. Dans le cadre de ce Programme, des aides bilatérales ont été aussi fournies à la Mauritanie, au Mali, au Niger par la France, La GTZ, le Luxembourg et le Royaume Uni.

Document de travail du point 9

ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN EN REGION OCCIDENTALE (CLCPRO)

Document préparé par le Groupe Acridiens, Rome

Ce point est présenté comme point d'information et ne fera pas l'objet de débats au cours de cette Session.

A la demande du DLCC (Comité FAO de lutte contre le Criquet pèlerin) à sa 33ème Session (FAO, Rome, 16-20 janvier 1995) approuvée par la Conférence de la FAO lors de sa 29ème session (Rome, 7-18 novembre 1997), la restructuration des Organisations chargées de la lutte antiacridienne en Région Occidentale est passée par les étapes suivantes :

- Après plusieurs réunions technique et politique, les neuf pays de la Région Occidentale, concernés directement par la lutte préventive contre le fléau acridien, ont unanimement accepté la création, sous l'égide de la FAO, d'une seule structure régionale appelée "Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin en Région Occidentale" (CLCPRO).
- Une consultation juridique et technique conformément aux dispositions de l'Article 14.3 de l'Acte constitutif de la FAO a été organisée du 13 au 15 mars 2000 au Maroc pour étudier le texte du projet d'Accord. Les pays invités à cette réunion sont : Algérie, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Tunisie.

Le Comité des Questions constitutionnelles et juridiques a approuvé le projet de texte de l'Accord portant création de cette nouvelle structure à sa 71ème (Rome, 9-10 octobre 2000).

Le Conseil de la FAO à sa 119ème session (novembre 2000) a approuvé l'accord portant création de la nouvelle structure CLCPRO.

Suite à l'approbation du Conseil, l'Accord a été transmis aux Etats membres par le Directeur général pour adhérer à cette Commission qui entrerait en exécution après dépôts auprès de la FAO de 5 Instruments d'adhésion.

Le Siège de la CLCPRO conformément à l'Accord portant sa création sera décidé par les Etats membres de la Commission une fois que le Directeur général de la FAO aurait reçu au moins 5 instruments d'adhésion des pays membres de la CLCPRO.

Document de travail du point 10

FORMATION

Document préparé par le Secrétariat de la Commission

La formation est une des grandes priorités de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord Ouest. A travers cette activité, la Commission vise les objectifs suivants :

- Assurer un bon encadrement technique en lutte antiacridienne ;
- Réaliser des recherches susceptibles d'améliorer les connaissances dans ce domaine ;
- Assurer le perfectionnement et le recyclage permanent de tous les opérateurs impliqués dans la lutte contre le Criquet pèlerin.

Pour atteindre ces objectifs, la Commission a commencé, dès sa création, à exécuter un programme de formation, de longue et de courte durées, sur les différentes spécialités pouvant améliorer tous les aspects de la lutte contre le fléau .

A la veille de son trentième anniversaire, la Commission ne peut qu'être fière des résultats acquis dans ce domaine, puisque tous les pays membres disposent actuellement de cadres supérieurs capables d'utiliser à bon escient les informations et les expériences disponibles, d'entreprendre des recherches théoriques et opérationnelles sur les acridiens, et de participer activement et efficacement aux réunions traitant de ce domaine aux niveaux régional et international. Les fruits de cette politique constituent actuellement une précieuse ressource mise au profit des pays de la région et de la communauté internationale.

Dans le cadre de ce programme, la Commission a octroyé, ces dernières années, des bourses de formation supérieure de longue durée à la Libye, au Maroc et à la Tunisie.

Ainsi, Mr. Khaled Gadgoud de la Libye avait bénéficié d'une bourse de formation doctorale à l'Université de Southampton au Royaume Uni. Sa bourse a pris fin en 1999 mais il a dû retourner à Southampton, du 13 au 27 juillet 2000, pour la remise du document final de sa thèse et l'obtention de son diplôme de PhD.

Mr. Ahmed Mouhim du Maroc bénéficie depuis novembre 1997, d'une bourse de formation doctorale de 48 mois ayant pour thème « Effets des insecticides utilisés en lutte antiacridienne sur l'environnement ». Cette formation est assurée au niveau de la Faculté des Sciences Ibnou Zohr d'Agadir au Maroc sous la supervision du Pr. Moukrim. Le boursier prévoit la soutenance de sa thèse fin 2002.

La troisième bourse est attribuée à la Tunisie qui a préféré la convertir en formation de durée moyenne pour deux ingénieurs, en vue d'une spécialisation en lutte antiacridienne et en défense des cultures d'une manière générale. Les Responsables tunisiens n'ont pas encore désigné les personnes devant bénéficier de cette formation.

Quant à Mr. Khaled Moumen de l'Algérie, il bénéficie d'une bourse de longue durée octroyée à la Commission par le Comité FAO de lutte contre le Criquet pèlerin (DLCC). Il poursuit ses études supérieures à la Faculté des Sciences de l'Université Tunis II où il prépare une thèse de Doctorat sous le thème de « La transformation phasaire chez le Criquet pèlerin *Schistocerca gregaria* Forsk. : Mécanisme et caractéristiques écophysiologiques de la substance femelle de grégarisation ». La bourse devait prendre fin en décembre 2000 mais son encadrant, le Pr. Ben Hamouda, avait demandé une prolongation de six mois pour lui permettre de terminer son travail. Se basant sur cette demande, le Comité Exécutif a recommandé lors de sa 29^{ème} Réunion la prolongation de cette bourse jusqu'à fin juin 2001. Suite aux actions entreprise par le Secrétariat de la CLCPANO et le groupe acridien, la prolongation de la bourse a été accordée à Mr. Moumen qui est entrain de finaliser le document de sa thèse dont la soutenance est prévue au courant du mois de juin prochain.

Concernant la formation de courte durée, et conformément aux recommandations de la réunion du C.Ex. précitée, un atelier régional de formation sur les nouvelles technologies de prospection et de lutte contre le Criquet pèlerin, a été organisé en Libye dans la ville de Ghadamès du 14 au 30 janvier 2001. Sa préparation et sa réalisation ont été assurées conjointement par le Secrétariat de la CLCPANO et le Comité National Permanent de Lutte contre le Criquet pèlerin en Libye. La division AGPP a contribué à son financement.

Ont participé à cet atelier 29 stagiaires appartenant aux cinq pays membres de la Commission (2 algériens, 2 marocains, 2 mauritaniens, 2 tunisiens; et 21 libyens). L'encadrement a été assuré en langue arabe par des experts de la région . L'atelier s'est déroulé dans de très bonnes conditions et a eu le succès escompté (pour de plus amples détails, voir rapport de l'atelier annexé à cette note).

Par ailleurs, certains pays membres de la Commission (Algérie, Libye, Maroc et Mauritanie) ont organisé des cours de formation de courtes durées en utilisant leurs infrastructures et leurs propres capacités.

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

**COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN
EN AFRIQUE DU NORD OUEST**

**RAPPORT SUR
L'ATELIER REGIONAL DE FORMATION
SUR LE CRIQUET PELERIN**

GHADAMES (LIBYE), DU 16 AU 30 MARS 2001



1- Introduction

En exécution de la recommandation de la vingt neuvième Réunion du Comité Exécutif de la Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin en Afrique du Nord Ouest, tenue à Alger du 24 au 29 Juin 2000, un atelier régional de formation en lutte antiacridienne a été organisé, du 16 au 30 Mars 2001, à Ghadamès (Libye) sous le titre: « **Atelier Régional de formation sur le Criquet pèlerin (Prospection, Lutte, Aspects organisationnels, Protection de l'homme et de l'environnement)** ». (voir programme en annexe1)

Ont participé à cet atelier 29 stagiaires dont 2 algériens, 2 marocains, 2 mauritaniens, 2 tunisiens et 21 libyens (annexe 2). L'encadrement a été assuré par des experts de la Libye, du Maroc, de la Mauritanie et de la Tunisie (Annexe 3).

Cet atelier régional, le cinquième du genre, s'inscrit dans le cadre de la politique de formation et de perfectionnement, suivie par la Commission depuis sa création, dans le but de renforcer et de développer les capacités humaines de la région dans le domaine de la lutte antiacridienne. Il vise à inculquer aux participants les nouvelles techniques et technologies utilisées dans les prospections et la lutte contre le Criquet pèlerin. Il a aussi comme objectif d'apprendre au personnel opérationnel les procédés les mieux adaptés à la région en matière d'organisation des campagnes de prospections et de lutte et les précautions à prendre pour la protection de l'homme et de l'environnement.

La préparation et la réalisation de cet atelier ont été assurées conjointement par le Secrétariat de la CLCPANO et le Comité National Permanent de lutte contre le Criquet pèlerin en Libye. L'atelier a été tenu à Ghadamès en raison de sa position géographique dans l'aire d'habitat du Criquet pèlerin et de l'existence d'infrastructures d'accueil et de moyens nécessaires à l'organisation d'une telle manifestation.

2- Ouverture de la session

Monsieur Mohammed EL Hachaichi, Coordonnateur des Comités Populaires et Sociaux auprès du Congrès Populaire Principal de Ghadamès, a ouvert l'atelier par un discours dans lequel il a souhaité la bienvenue et un agréable séjour à tous les participants, tout en rappelant le danger que constitue le Criquet pèlerin pour la région du Nord Ouest de l'Afrique et la nécessité de la coopération et de la coordination entre ses pays. Il a terminé son discours en souhaitant plein succès aux travaux de cet atelier.

Au nom du Directeur Général de la FAO, Monsieur Abderrahmane Hafraoui, Responsable du Groupe Acridiens et autres migrateurs nuisibles à la FAO-Rome, a ensuite pris la parole pour remercier la Libye, d'avoir accepté d'abriter cet atelier régional, ainsi que la Commission Nationale Permanente de lutte contre le Criquet pèlerin pour les efforts déployés et les moyens mobilisés en vue d'assurer plein succès à cet atelier. Il a également félicité la CLCPANO pour le rôle important qu'elle joue dans les différents domaines liés à la lutte antiacridienne et en particulier dans la formation de cadres compétents.

Après avoir précisé l'importance du programme EMPRES -composante Criquet pèlerin- dont la mise en œuvre a débuté en région occidentale, il a exprimé sa satisfaction quant aux étapes franchies par le projet de création de la nouvelle Commission de Lutte contre le

Criquet pèlerin en Région Occidentale (CLCPRO) qui comporte, en plus des pays d'Afrique du Nord Ouest, les pays sahéliens concernés par le Criquet pèlerin (Mali, Niger, Tchad et Sénégal).

Il a également considéré l'encadrement et l'animation de cet atelier par des experts de la région comme un élément de fierté pour la tout en invitant les stagiaires à profiter de leurs expériences.

Monsieur Thami Ben Halima, Secrétaire de la CLCPANO, a ensuite pris la parole et remercié la Libye et le Comité National Permanent de Lutte contre le Criquet pèlerin pour l'accueil chaleureux et l'excellente organisation de cet atelier. Il a rappelé que cet atelier rentre dans le cadre de la stratégie de formation et de perfectionnement continu adoptée par la Commission depuis sa création et que cette stratégie contribuera, sans aucun doute, au renforcement du programme « EMPRES » en région occidentale. Il a également donné un aperçu sur les thèmes qui seront abordés dans cet atelier. Enfin, il a souhaité que les stagiaires puissent tirer le maximum de profit de l'expérience des animateurs.

Pour sa part, Monsieur Mostafa Mohamed Alish , Chef du Comité National Permanent de Lutte contre le Criquet pèlerin en Libye, a souhaité la bienvenue et un agréable séjour aux participants à cet atelier régional Il a mis l'accent sur l'importance accordée par la Libye à la lutte contre le fléau acridien en raison des menaces qu'il présente pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. Il a également confirmé l'intérêt accordé par le Comité National à la formation et au perfectionnement dans le domaine de la lutte contre le Criquet pèlerin, intérêt exprimé à travers la mise en place d'un programme global ayant pour but d'améliorer les connaissances du personnel opérant en lutte antiacridienne dans les différentes provinces (Chaâbiat) de Libye.

Il a, par ailleurs, précisé l'utilité de ce genre de manifestations dans le renforcement de l'esprit de solidarité, de fraternité et d'amitié entre les personnes opérant dans ce domaine ainsi que l'échange d'expériences scientifiques et techniques dans la région. Il a ensuite salué le rôle important de la FAO et de la CLCPANO dans le renforcement des efforts déployés par les pays de la région dans ce domaine.

A la fin de la séance d'ouverture, Monsieur Moussa Massoud Yahya, Secrétaire du Comité Populaire de l'Agriculture et des Ressources Animales et Marines de la province de Nalout, a pris la parole pour souhaiter la bienvenue aux participants et plein succès à leurs travaux.

3- Déroulement de l'Atelier

Un programme de travail comprenant les aspects théoriques et pratiques a été élaboré. Les travaux de l'atelier ont débuté avec un test d'évaluation du niveau des stagiaires sous forme de questionnaires avec plusieurs réponses au choix et ce, afin de permettre aux animateurs d'orienter leurs interventions en fonction du niveau réel de connaissance des stagiaires. Ce test a été suivi d'une présentation d'un film vidéo sur la campagne de lutte contre le Criquet pèlerin 1987-1989.

Le programme théorique a commencé par des présentations et interventions à travers l'utilisation de transparents, de diapositives et de vidéoprojecteur.

Les thèmes suivants ont été traités :

- Bio-écologie du Criquet pèlerin ;
- Relations entre le Criquet pèlerin, la météorologie et la végétation ;
- Techniques de la télédétection ;
- Organisation de la surveillance et utilisation de nouveaux outils de prospections ;
- Techniques d'application terrestre et aérienne des pesticides et calibrage des appareils de traitement ;
- Lutte préventive ;
- Insecticides utilisés et moyens de lutte alternative ;
- Protection de l'homme et de l'environnement ;
- Organisation de la lutte antiacridienne sur le plans national, régional et international.

En Outre, le présent atelier a été caractérisé par des discussions, durant deux jours et selon la méthode PPO (Planification des Projets par Objectifs), sur les difficultés rencontrées par les différents intervenants dans les opérations de prospection et de lutte.

En ce qui concerne les séances pratiques, des exercices de terrain ont été organisés aux environs de Ghadamès et ont porté sur l'utilisation des techniques et outils de prospection et de collecte d'informations acridiennes sur la base du formulaire établi par la FAO. L'apprentissage de l'utilisation du GPS et la lecture des cartes ont particulièrement été enseignés. Les exercices pratiques ont aussi concerné la technique d'utilisation de différents appareils de traitement, leur fonctionnement, leur calibrage ainsi que le contrôle de la qualité de la pulvérisation.

Une documentation sur les différentes communications présentées a été distribuée aux stagiaires.

Au terme de cet atelier, une évaluation du niveau des stagiaires a été faite selon la même méthode utilisée dans le premier test. Le total des notes obtenues par tous les stagiaires (29) est supérieur à 50 sur 100, 23 ont obtenu 70/100 (annexe 4). Les bonnes impressions, formulées par les stagiaires à travers le questionnaire d'évaluation anonyme qui leur a été soumis, confirment davantage le succès de cette atelier.(annexe 5)

4- Clôture de l'atelier

Au terme de cet atelier, et durant la cérémonie de clôture, ont pris respectivement la parole : le Secrétaire de la CLCPANO, le Chef du Comité National Permanent de Lutte contre le Criquet pèlerin de la Libye et le Secrétaire du Congrès Populaire principal de Ghadamès.

Lors de son intervention, le Secrétaire de la CLCPANO a présenté, aux noms des animateurs et en son nom propre, les vifs remerciements au Dirigeant et au Peuple libyen pour avoir bien voulu abriter cet atelier, pour la généreuse hospitalité et pour toutes les facilités accordées aux participants pour rendre leur séjour agréable.

Il a également remercié Monsieur Mustapha Mohamed Aliesh, Chef du Comité National Permanent de lutte contre le Criquet pèlerin et tous ses collaborateurs du siège (à Tripoli) et des centres régionaux de Ghadamès et Nalout pour les efforts déployés en vue d'assurer plein succès à l'atelier. Il a remercié aussi tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la

réussite de l'atelier. Il a, enfin, souligné que l'évaluation de l'atelier a confirmé son plein succès et que le but escompté a été atteint.

Monsieur Mostafa Mohamed Aliesh a pour sa part, souligné les très bons résultats obtenus et a souhaité que les stagiaires mettent en pratique les connaissances acquises dans les différents domaines concernant le Criquet pèlerin. Il a remercié les différents responsables de la ville de Ghadamès et de Nalout pour les actions prises en vue d'assurer le succès de cet atelier.

Il a également salué le rôle que joue la FAO et la CLCPANO dans le soutien des actions qui visent à développer et améliorer la lutte contre le fléau acridien à travers l'organisation de congrès et séminaires scientifiques; et d'ateliers de formation régionaux. Il a, en fin, souhaité aux invités un agréable séjour en Libye et un bon retour à leur pays.

Monsieur le Secrétaire du Congrès Populaire Principal de Ghadamès a exprimé la joie que la ville de Ghadamès éprouve en accueillant les frères maghrébins auxquels il a souhaité plein succès et un bon retour à leur pays.

La parole a été ensuite donnée à un des stagiaires qui a, au nom de ses collègues, remercié la Libye et les autorités de Ghadamès pour leur accueil chaleureux et leur généreuse hospitalité. Il a également remercié les experts maghrébins qui ont assuré brillamment l'encadrement de cet atelier. Par la suite, un stagiaire a lu le contenu de la lettre adressée au Guide de la Révolution du 1^{er} septembre.

A la fin de la cérémonie de clôture, les diplômes ont été distribués aux différents participants.

Remerciements

Au terme de cet atelier régional de formation sur le Criquet pèlerin, les stagiaires et les animateurs ont exprimé leurs vifs remerciements et leur gratitude au Guide et au Peuple de la Jamahiriya pour l'accueil chaleureux, la généreuse hospitalité et l'attention dont ils étaient entourés durant tout leur séjour. Ils ont exprimé aussi leur haute appréciation quant à l'excellente organisation de l'atelier par le Comité National Permanent de lutte contre le Criquet pèlerin et à sa tête son Chef, Monsieur Mostafa Mohamed Aliesh, et tous ses collaborateurs aussi bien au siège à Tripoli qu'à Ghadamès et Nalout. Cet atelier n'aurait pu atteindre le succès escompté sans les bonnes conditions offertes par les différents intervenants et en particulier les Autorités locales de Nalout et de Ghadamès.

Les participants expriment également leurs sincères remerciements à la Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin en Afrique du Nord Ouest et à son Secrétaire pour la préparation et la réalisation de cet atelier ainsi qu'à la FAO pour son appui.

Commission FAO de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest**Atelier régional de formation sur le Criquet pèlerin
(prospection, lutte, protection de l'homme et de l'environnement, et organisation)****Ghadamès, Libye, 16 au 30 mars 2001**

Date	Heure	Thème	Intervenants
Vendredi 16/03/01		Tripoli - Ghadamès	
Samedi 17/03/01	09 :00 - 10 :00	Inscription des participants	Autorité locale – Mostafa Med Aliesch-. – Abderrahmane Hafraoui- Thami Ben Halima
	10 :00 - 11 :00	Ouverture de l'atelier	
	11 :00 - 11 :30	Pause café	
	11 :30 - 12 :00	Projection d'un film sur la campagne 87 - 89 Déjeuner	
	16.30 – 18.30	Rappel sur la morphologie, la systématique, la bio-écologie et l'environnement du Criquet pèlerin	Saïd Ghaout
Dimanche 18/03/01	08 :30 - 10 :30	Relation entre le Criquet pèlerin, la météorologie et le couvert végétal	Mohamed Chtioui - Faraj Med Karra
	10 :30 - 11 :00	Pause café	
	11 :00 - 12 :30	Téledétection Déjeuner	
	16.30 – 18.30	L'information acridienne : Principe et objectifs	
Lundi 19/03/01	08 :30 – 10 :30	La prospection acridienne : organisation et moyens, y compris le GPS	Saïd Ghaout Med. Salah El Hani
	10 :30 – 11 :00	Pause café	
	11 :00 – 12 :30	La prospection acridienne : Collecte des informations du terrain Déjeuner	
	16.30 – 18.30	La prospection acridienne : Moyens d'analyse et de transmission des informations (y compris l'utilisation des moyens informatiques).	

(*) La langue de travail de l'Atelier est l'arabe.

Mardi 20/03/01	08 :30 – 10:30	Les moyens de la lutte antiacridienne	T. Benhalima
	10 :30 – 11 :00 11 :00 – 12 :30	Pause café Les principes de la pulvérisation pour la lutte antiacridienne	Med Salah El Hani
	16.30 – 18.30	Déjeuner Exercices pratiques sur le terrain : Utilisation des moyens de prospection GPS, cartes, boussole, fiches techniques, transmission des données par radio et par moyens informatiques.	S. Ghaout - Med Salah El Hani – Faraj Karra – Med. A. Ould Babah
Mercredi 21/03/01	08 :30 – 10:30	Les moyens aériens de lutte antiacridienne : composantes – gestion – calibrage	MS. El Hani
	10 :30 – 11 :00 11 :00 – 12 :30	Pause café Exercices pratiques : Calibrage d’aéronef agricole et vérification des paramètres d’un traitement (largeur de bande, densité et dimension des gouttelettes, etc).	MS. El Hani – Med. Ouzane – Hocine El Briki
	16.30 – 18.30	Déjeuner Exercices pratiques : Suite calibrage d’aéronef agricole et vérification des paramètres d’un traitement (largeur de bande, densité et dimension des gouttelettes, etc).	MS. El Hani – Med. Ouzane – Hocine El Briki
Jeudi 22/03/01	08 :30 – 10:30	Les moyens terrestres de lutte antiacridienne : Constitution, fonctionnement et calibrage	Mohamed Ouzane
	10 :30 – 11 :00 11 :00 – 12 :30	Pause café Rappel des pesticides utilisés dans la lutte antiacridienne	Khaled Gadgoud
	16.30 – 18.30	Déjeuner Exercices pratiques : Calibrage des pulvérisateurs terrestres et vérification des paramètres	Med. Ouzane- M.S. El Hani- Hocine El Briki
Vendredi 23/03/01		Visite des sites touristiques de Ghadamès	
Samedi 24/03/01	08:30 – 10:30	Les méthodes de lutte alternative	S. Ghaout
	10 :30 – 11 :00 11.00 – 12 :30	Pause café Protection de l’environnement lors de l’utilisation des pesticides (Aspect pratique sur le terrain)	M.S. El Hani
	16.30 – 18.30	Déjeuner Protection de l’environnement des pesticides utilisés (Aspect médical)	Mohamed El Bukhari (médecin)

Dimanche 25/03/01	08 :00 – 09 :30	Organisation d'une campagne de lutte antiacridienne : Aspects généraux et stratégique	T. Ben Halima – S. Ghaout- Med Lémine
	09 :30 – 10 :30	Organisation d'une campagne de lutte antiacridienne : Aspects logistiques	M.S. El Hani
	10 :30 – 11 :00	Pause café	
	11 :00 – 12 :30	Récapitulation	T. Ben Halima assisté de tous les formateurs
	16.30 – 18.30	Déjeuner Atelier participatif par la méthode PPO- Thème : Difficultés rencontrées lors des opérations de lutte antiacridienne (1 ^{ère} partie)	Modérateur : T. Ben Halima Introduction et rapporteur : M.S. El Hani
Lundi 26/03/01	08 :00 – 10 :30	Atelier participatif (2 ^{ème} partie)	Modérateur : T. Benhalima Rapporteur : M.S. El Hani
	10 :30 – 11 :00	Pause café	
	11 :00 – 12 :30	Atelier participatif (3 ^{ème} partie)	Modérateur : T. Benhalima Rapporteur : M.S. El Hani
		Déjeuner	
	16.30 – 18.30	Test d'évaluation	
	19 :00 – 20 :00	Clôture de l'atelier avec distribution des diplômes	
Mardi 27/03/01		Retour des participants de Ghadamès à Tripoli	
Mercredi 28/03/01		Rapport de la Session	
Jeudi + Vendredi 29-30/03/01		Départ des participants de Tripoli	

Liste des stagiaires

N°	Prénom & Nom	Pays	Chaâbia (Wilaya)
1	Rachid Makhloufi	Algérie	
2	Nadir Sammar	Algérie	
3	Omar Hilali	Maroc	
4	Rachid Khalouani	Maroc	
5	Sidi Kamara	Mauritanie	
6	Mohamed Lémine Ould Yadali	Mauritanie	
7	Taoufik El Arfaoui	Tunisie	
8	El Aïd Dhiab	Tunisie	
9	Mohamed Abdessalam Messaoud	Libye	Agriculture / Ghariane
10	Ali Romdhane Abdallah	Libye	Agriculture / Marzouk
11	Mohamed Dadah Ali	Libye	Agriculture / Ghat
12	Romdhane Abdallah Ourhlah	Libye	Agriculture / Ghat
13	Salem Ahmed Erraïs	Libye	Agriculture / Gharian
14	Othman Abdallahi El Akili	Libye	Agriculture / Elhizam El Akhdar
15	Nasr Eddine Mohamed Emhamad	Libye	Agriculture / Sebha
16	Abdejjabar Ahmad El Hadj Kacem	Libye	Agriculture / Ghadamès
17	Mohamed Ahmidah Errached	Libye	Agriculture / Mourzek
18	Ali Ben Romdhane Baraka	Libye	Agriculture / Naalout
19	Ali Ahmed Asskar	Libye	Agriculture / Naalout
20	Mohamed Salem Zami	Libye	Agriculture / Naalout
21	Hajar Miloud Brika	Libye	Agriculture / Ghadamès
22	Moufida Mohamed El Bukhari	Libye	Agriculture / Ghadamès
23	Salem Ali Asskar	Libye	Agriculture / Naalout
24	Abdelaati Salah Eddarsi	Libye	Agriculture / Al Mourj
25	Salah Abdallah Hamed	Libye	Agriculture / Al Mourj
26	Abdelaali Mohamed Hammadi	Libye	Agriculture / Ghadamès
27	Abdallah Mohamed El Ouahchi	Libye	Agriculture / Ghadamès
28	Ali Mohamed Emrajah	Libye	Agriculture / Benghazi
29	Ali Messaoud Elloutfi	Libye	Comité National

Liste des formateurs

N°	Prénom & Nom	Pays	Observations
1	Dr. Thami BENHALIMA	Maroc	Secrétaire CLCPANO/FAO
2	Dr. Saïd GHAOUT	Maroc	Chef Centre Nat. L .A., Aït Melloul
3	Ing.Mohamed OUZANE	Maroc	Centre Grandes Lutyès, Salé
4	Ing.Mohamed Abdallahi OULD BABAH	Mauritanie	Chef Centre Nat. L .A., Noakchott
5	Ing.Mohamed Lémine OUL AHMEDOU	Mauritanie	NPO/FAO Mauritanie
6	Ing.Mohamed Salah EL HANI	Tunisie	Consultant
7	Ing.Faraj Mohamed KARRA	Libye	Directeur Bureau Interv. L.A., Tripoli
8	Ing.Mohamed ECHTIOUI	Libye	Direction Météo. Nat.Tripoli
9	Ing.Hocine Massaoud EL BRIKI	Libye	Bureau Interv. L.A., Tripoli
10	Dr. Khaled Mohamed GADGOUD	Libye	Bureau Interv. L.A., Tripoli
11	Dr. Mohamed EL BUKHARI	Libye	Directeur Hopital Général Ghadamès
12	Ing.Abdelghaffar Abdallah CHIHAB	Libye	Chercheur en Analyses médicales

Evaluation des stagiaires

Total notes/100	Mention	Nombre stagiaires
90 - 100	Excellent	03
80 - 89	Très bon	11
70 - 79	Bon	09
50 - 69	Moyen	06
30 - 49	Médiocre	00
00 - 29	Faible	00
	Total	29

Evaluation de l'atelier par les stagiaires

A- Organisation

	Faible (1)	Moyen (1)	Très bon (1)
Moyens de formation	-	10	19
Organisation de l'atelier	-	02	27
Présence dans les salles	-	02	27
Exercices pratiques	-	20	09

(1) Nombre de stagiaires

B- Période

	Courte	Moyenne	Longue
Période de formation	01	26	02
Programme journalier	-	17	12

C- Niveau des formateurs

	Faible	Moyen	Très bon
Connaissances	-	04	25
Présentation	-	06	23

Document de travail du point 11

RECHERCHE

Document préparé par le Secrétariat de la Commission

1. Introduction

La Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord Ouest accorde, depuis sa création en 1971, un intérêt particulier au domaine de la recherche à travers :

- le financement des travaux de recherche entrepris dans le cadre des bourses de formation doctorale ;
- le renforcement d'unités nationales de recherche des pays membres par la fourniture de bien d'équipement pour les laboratoires,
- le financement des abonnements aux principales revues scientifiques internationales.

Lors de sa 22^{ème} Session tenue à Rabat du 21 au 25 juin 1999, la Commission avait recommandé de prévoir un point spécial pour les recherches à l'ordre du jour de toutes ses prochaines Sessions et les Réunions de son Comité Exécutif.

Dans le souci de développer davantage cette recherche dans la région, et en vue de mieux coordonner les activités y afférentes, le Comité Exécutif a, lors de sa dernière Réunion, approuvé la proposition du Secrétariat visant à organiser une consultation régionale pour faire un état des lieux sur les recherches acridiennes durant les 50 dernières années, et évaluer le potentiel de recherche existant au niveau régional. Le mandat de cette consultation est présenté en annexe.

2. Organisation de la consultation

Après concertations avec les responsables des Unités nationales de lutte atiacridienne des Etats membres, le Secrétariat d la Commission a retenu, sur la base de leur expérience dans le domaine de la recherche scientifique, les experts nationaux ci-après :

- Dr. Bachir Chara :Algérie
- Dr. Khaled Gadgoud : Libye
- Dr. Saïd Ghaout : Maroc
- Dr. Zein Abidine Ould Bouna : Mauritanie
- Pr. Mohamed Habib Ben Hamouda : Tunisie

Grâce au financement accordé par AGPP, la mise en œuvre de cette consultation a commencé en janvier 2001..

3. Rapports de la consultation

Les premières versions des rapports des consultations sont parvenues au secrétariat de la Commission, pour la plupart, au cours du mois de mai 2001. Une brève synthèse des rapports fournis a été préparée pour cette réunion. Par la suite, ils seront examinés par le Secrétariat puis finalisés par les consultants concernés. Les rapports définitifs seront synthétisés dans le cadre d'une consultation régionale en vue de produire un document scientifique qui fera le point sur les travaux de recherches réalisés dans la région jusqu'à présent.

Le document de synthèse qui fera l'objet d'une publication permettra, entre autres, de cibler les axes de recherches prioritaires et d'élaborer un projet de recherche régional impliquant les principales compétences existantes dans la région.

4. Brève synthèse des rapports

Après lecture des différents rapports, les constatations suivantes ont été faites :

- La plupart des travaux de recherche, entrepris dans la région sur les acridiens, ont été exécutés dans le cadre de thèses et mémoires de fin d'étude,
- Ces travaux de recherche se sont surtout intensifiés à partir des années 90 suite à l'invasion de 1987-1989,
- Le nombre total de thèses de troisième cycle (Tunisie non comprise) est de 45 dont :
 - 58% en Algérie (26),
 - 27% au Maroc (12),
 - 11% en Mauritanie (5),
 - 4% en Libye (2)
 - Tunisie ?
- Le nombre de mémoires de fin d'étude (2^{ème} cycle) est de 89 dont
 - 81% en Algérie (72)
 - 17% au Maroc (15)
 - 2% en Mauritanie (2)
 - Tunisie ?
- Au total, 134 sujets de recherche ont été traités dans le cadre de thèses et mémoires, et ont concerné :
 - la Bioécologie (51%) (Algérie 56, Maroc 12)
 - Méthodes de lutte (15%) (Algérie 14, Maroc 4, Libye 2, Mauritanie 1)
 - Relation Plante/insecte (16%) (Algérie 11, Maroc 8, Mauritanie 4)
 - la Physiologie (6,7%) (Algérie 7, Maroc 2)
 - la systématique (6,7%) (Algérie 9)
 - Dynamique des populations (0,7%) (Algérie)

- Le nombre de publications scientifiques produites est de (Tunisie non comprise):
 - revues internationales : 17 (Maroc 12, Algérie 3, Mauritanie 2, Libye 1)
 - revues nationales : 20 (Maroc 11, Algérie 6, Libye 3)
 - Communications internationales 41 (Algérie 26, Mauritanie 9, Maroc 6)
 - Communications orales lors de séminaires ou journées : Algérie 149 (les autres pays doivent compléter leur rapport à ce sujet).
- Certaines recherches traitant le même sujet ont été réalisées dans plusieurs pays ;
- Les ressources humaines existantes dans la région sont évaluées à : 36 chercheurs (Algérie 15, Maroc 15, Mauritanie 5, Libye 1) ;
- La plupart des laboratoires de recherche se situent au niveau des Universités, Instituts et Grandes Ecoles ;
- Les équipements scientifiques sont en général satisfaisants ;
- Il n'existe pas de travaux de recherche sur l'amélioration du matériel de pulvérisation de la lutte antiacridienne ;
- Les travaux sur les aspects liés à la protection de l'homme et de l'environnement sont rares.

5. Station d'Akjoujt de Mauritanie

5.1. Historique de la station

La station de recherche d'Akjoujt a été créée en 1990 dans le cadre d'un projet de recherche, sur méthodes alternatives de lutte contre le criquet pèlerin, financé par la GTZ. Les protocoles d'accord entre le Gouvernement de la Mauritanie et la coopération allemande ont permis la prolongation de ce projet trois fois successives, de 1991 à 1999.

La station était logée dans une villa louée à la société Arabe des Mines d'Inchiri (SAMIN). A la fin du projet GTZ (décembre 1999), la FAO Rome, suite à une requête du CLAA fortement appuyée par la CLCPANO, a contribué dans la prise en charge du fonctionnement de la station avec 5000 \$EU.

En l'an 2000, un protocole d'accord entre la Délégation Régionale du MDRE et le CLAA a permis l'affectation d'un nouveau local du MDRE situé à l'extrémité de la ville au CLAA.

La 29^{ème} Réunion du Comité Exécutif de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-ouest (CLCPANO), tenue du 24 au 29 juin 2000 à Alger (Algérie), a reconnu l'importance de cette station de recherche pour la promotion de la recherche appliquée dans le cadre du programme EMPRES en Région occidentale et a demandé à la FAO un financement supplémentaire de 14.000 \$EU pour aider le CLAA dans la réhabilitation de ce nouveau local en vue de son utilisation comme **Station Régionale de Recherche**.

La réaction positive et rapide de la FAO a permis la réhabilitation du local, sa connexion au réseau d'eau et d'électricité, le transfert du matériel et des équipements de laboratoire et d'énergie solaire et leur installation dans le nouveau local avant la fin de l'année 2000.

La FAO a également débloqué 4700 \$EU au titre de l'année 2001, pour contribuer dans le fonctionnement annuel de la station de recherche qui est, actuellement, opérationnelle et prête à accueillir les chercheurs de la région.

5.2. Choix de la ville d'Akjoujt

Le choix de la ville d'Akjoujt pour installer cette station de recherche était motivé par :

- l'importance des biotopes du criquet pèlerin dans la zone : l'Inchri a été cité par Popov (1997) comme étant une zone de haute fréquence de reproduction du criquet pèlerin en période de rémission ;
- la position stratégique de la ville d'Akjoujt par rapport aux deux zones de reproduction du criquet pèlerin en Mauritanie, l'estivale au sud et l'hiverno-printanière au nord.

5.3. Coopération avec d'autres institutions de recherche

Les recherches ont été effectuées par des chercheurs expatriés et de jeunes chercheurs mauritaniens en collaboration avec des institutions allemandes, européennes et africaines de recherche, notamment l'Institut biologique allemand (BBA) à Darmstadt, le projet LUBILOSA (Niger), l'Université de Nairobi (Kenya), l'Université de Paris sud (France), l'Université Mohamed V et l'Université d'Agadir (Maroc).

5.4. Principaux thèmes de recherche

Plusieurs thèmes de recherche ont été étudiés au cours de la période d'activité de projet GTZ, en particulier :

- Cartographie des biotopes du criquet pèlerin,
- Utilisation des insecticides naturels d'origine végétale (Neem et Melia) ;
- Développement de préparations (de lutte) à base de d'organismes entomopathogènes ;
- Etude des effets secondaires induits par les nouveaux pesticides ;
- Etude du comportement du Criquet pèlerin ;
- Etude des dérégulateurs de croissance (IGR).

5.5. Equipement et Ressources

- *Composition de la station :*
 - deux salles de laboratoire équipées,
 - un magasin contenant le matériel de campement et le matériel technique ;
 - une salle de réunion,
 - deux chambres de passage pour les chercheurs ;
 - une cuisine équipée ;
 - une grande cour.

- *Personnel de la station :*

Le personnel de la station est composé **d'un gardien** et **d'un technicien**.

- *Équipement*

Il existe un équipement composé d'un matériel scientifique fonctionnel, qui permet de faire des recherches sur l'écologie et sur l'éco-toxicologie dans des conditions de laboratoire et dans la nature, et d'un matériel de campement.

Document de travail du point 13

RAPPORT SUR LA MARCHE DE LA CLCPANO DURANT LES 25 DERNIERES ANNEES

Document préparé par le Secrétariat de la Commission

1- Introduction

En application de la recommandation de la 22^{ème} Session de la Commission, relative à l'organisation d'une consultation pour la préparation d'un document qui traitera du bilan de la Commission depuis son existence, le Secrétariat a chargé cinq experts régionaux de rédiger, dans le cadre d'une consultation, un rapport national sur la base du mandat annexé. Ces experts ont été désignés en concertation avec les responsables des Unités nationales de lutte antiacrdienne des pays. Il s'agit de :

- Mr. Mohamed Lazar (Algérie)
- Mr. Faraj Mohamed Karra (Libye)
- Mr. Ahmed Larabi (Maroc)
- Mr. Mohamed Abdellahi Ould Babah (Mauritanie)
- Mr. Hamdi Hafed (Tunisie)

Le financement de la consultation a été assuré par le Bureau Régional de la FAO pour l'Afrique à Accra et la mise en œuvre de ce travail a commencé en janvier 2001.

2- Rapports de la consultation

Les premières versions des rapports de consultation ont été reçues au cours du mois de mai 2001. Ils contiennent des informations très intéressantes sur les diverses activités entreprises par la Commission dans chacun des pays membres et mettent en exergue des efforts fournis dans le domaine de la formation des ressources humaines à tous les niveaux ainsi que les contributions apportées pour le renforcement des structures nationales en biens d'équipement.

Ces rapports feront l'objet d'un examen plus approfondi par le Secrétariat puis seront finalisés par les auteurs. Les rapports définitifs serviront de documents de base pour l'élaboration d'une publication traçant la marche de la Commission durant ses 30 ans d'existence.

Une brève synthèse des premiers rapports, reçus d'Algérie, du Maroc et de Mauritanie, a été spécialement préparée pour la Réunion de la Commission.

3- Synthèse des rapports

3.1- Formation

- Formation supérieure

Dès sa création, la Commission s'était fixée, comme objectif prioritaire, la formation de hauts cadres pour prendre en charge l'organisation et la conduite des activités de lutte au niveau de chaque pays et assurer la formation continue du personnel local. Cet objectif a été atteint puisque, actuellement, tous les pays membres disposent d'au moins un haut cadre occupant des postes de responsabilité dans le domaine de lutte antiacridienne au niveau national et même international. Cet important acquis est utilisé aussi pour assurer la formation continue du personnel opérationnel.

Le nombre total de cadres supérieurs formés par la Commission s'élève à 10 dont 3 algériens, 3 marocains, 2 libyens, 1 tunisien et 1 mauritanien). Leur formation a été assurée en France (pour la plupart à l'Université de Paris Sud) et au Royaume-Uni pour les libyens. Sur les dix cadres formés six sont encore en activités dans le domaine (3 marocains, 1 algérien, 1 libyen et 1 mauritanien). Les autres sont soit à la retraite (1 algérien et 1 tunisien) soit dans une autre activité.

A noter également que 2 autres formations de haut niveau sont actuellement en cours : une au Maroc pour un marocain et l'autre en Tunisie pour un algérien.

Concernant le coût de l'investissement global alloué par la Commission à la formation de haut niveau, le seul rapport qui le mentionne est celui du Maroc (152.129 \$ E.U.).

- Formation courte

La Commission a organisé cinq ateliers régionaux de formation sur diverses disciplines liées à la lutte contre le Criquet pèlerin. Les thèmes et les dates de ces ateliers sont mentionnés dans le tableau suivant :

Date	Thèmes	Lieu
26 mars au 28 avril 1973	Méthodes de prospection et de lutte contre le Criquet pèlerin	Alger
10 nov. au 10 déc. 1975	Formation sur la lutte contre les ennemis des cultures et spécialement le Criquet pèlerin	Alger
5 au 23 juin 1978	Utilisation et entretien des postes Emetteurs/Récepteurs	Tunis
15 au 30 oct. 1990	Utilisation et entretien des postes Emetteurs/Récepteurs	Libye
15 mai au 1 ^{er} juin 1995	Bioécologie, prospection et lutte contre le Criquet pèlerin	Maroc (Agadir -Errachidia)
14 au 30 janv. 2001	Utilisation des nouvelles technologies pour la lutte contre le Criquet pèlerin	Libye (Ghadamès)

Si on considère uniquement les trois pays qui ont jusqu'à présent fournis leur rapport (Algérie, Maroc et Mauritanie), le nombre de personnes, qui ont été formés dans le cadre des ateliers régionaux, est de 35 (16 algériens, 15 marocains et 4 mauritaniens).

Par ailleurs, la Commission a également contribué à la réalisation de nombreux cours de formation nationaux par des apports financiers, la mise à disposition de biens d'équipement fournis aux pays ou encore par l'expertise utilisée et qu'elle a formée. Il serait donc logique d'ajouter à son actif les résultats de ce genre de formation. Ainsi, le nombre de personnes, ayant bénéficié de formations de courtes durées organisées au niveau national, est de 152 marocains et 61 algériens (les autres pays n'ont pas fourni d'informations à ce sujet).

3.2- Equipements et insecticides

La Commission a joué un rôle important dans le renforcement des capacités des Unités nationales des pays membres en matière de lutte antiacridienne à travers l'acquisition de certains équipements qui ne sont pas toujours disponibles au niveau local. Il s'agit essentiellement d'achat de certains matériels spécialisés (Emetteurs-Récepteurs, matériels de laboratoire, matériel de prospection, etc.).

Les premières évaluations financières montrent que le total des achats effectués pour l'Algérie et le Maroc est de 100.632 \$E.U (73.244 et 27.388 respectivement).

3.3- Informations acridiennes

Convaincue de l'importance de la collecte et de la diffusion rapide de l'information pour le succès de la stratégie de prévention contre le Criquet pèlerin, la Commission a veillé à asseoir un réseau de circulation de l'information, fiable et efficace, entre non seulement les Etats membres mais aussi avec les autres pays concernés par ce fléau. A ce titre, elle a encouragé l'utilisation des moyens de communication classiques (télex, fax, téléphone), et a contribué à l'établissement de liaison radio directes entre certaines Unités des pays membres (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie) d'une part et celles des pays du Sahel d'autre part.

Ce réseau de communication a été ensuite renforcé par la messagerie électronique grâce aux équipements informatiques fournis par la Commission aux différentes Unités nationales. Les bulletins d'informations sont, maintenant, transmis en temps réel et à moindre coût à divers destinataires. Ces bulletins produits en français sont traduits en arabe, lorsque cela est possible, pour la Libye.

La Commission a, également, été très active dans le domaine de la collecte et de l'analyse des données météorologiques dont l'importance, pour les prévisions acridiennes, n'est plus à démontrer. Les démarches entreprises dans ce sens ont permis d'aboutir à l'élaboration d'un bulletin de renseignement météorologique pour l'Afrique du Nord. Elle a également créé en 1979 une unité de télédétection chargée d'observer et de localiser les nuages à forte probabilité de pluies et d'estimer les précipitations dans les zones désertiques du Criquet pèlerin de la région. Ces données avait été d'une certaine utilité pendant les années 80. Cette activité est depuis un certain temps assurée par le DLIS à Rome.

3.4- Coordination et coopération

La Commission a toujours assuré avec succès ses activités de coordination au niveau de la sous région. Elle a, ainsi, pu tenir, régulièrement, toutes ces réunions depuis sa création et a initié d'autres rencontres, lorsque le besoin en a été ressenti.

Elle a particulièrement :

- suivi et exécuté toutes les recommandations de la Commission et de son C.Exc. ;
- traité et coordonné avec les responsables nationaux : de la situation acridienne dans la région et dans le monde, des mesures prises et étapes franchies pour l'exécution des recommandations; et sur divers points d'intérêt commun ;
- veillé sur la collecte et la diffusion de l'information acridienne entre les pays ;
- rapproché les points de vue des pays membres au sujet des grandes orientations de la lutte ;
- établi des liens étroits avec les services nationaux de la météorologie et de la protection des végétaux ;
- contribué au renforcement des structures sous régionales ;
- coordonné efficacement la mise en place et l'exécution des plans d'actions des EMI ;
- coordonné les opérations d'approvisionnement en insecticides au profit de la Mauritanie : 403.800 litres ont été fournis à la Mauritanie par les autres pays du Maghreb (Algérie, 197.800 ; Maroc, 100.000 ; Tunisie, 86.000 ; Libye, 20.000).

A l'échelle régionale, la Commission a veillé sur le maintien et le renforcement des relations de coopération établies avec l'OCLALAV. Cette volonté trouve sa pleine expression à travers la création des Equipes Maghrébines d'Intervention dans le but de compléter les actions de cette organisation. Plusieurs actions communes ont été, ainsi, menées et ont abouti à des résultats fort louables.

L'affaiblissement de l'OCLALAV a amené les pays de la Région Occidentale à repenser à une réorganisation des structures chargées de la coordination de la lutte dans la région.

La Commission a, également, établi une étroite relation de coopération avec d'autres structures et plus spécialement avec la Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin en Région Centrale, à travers l'échange d'informations et d'expertises et la participation mutuelle aux différentes réunions.

Document de travail du point 14

CALENDRIER DES SESSIONS DE LA COMMISSION

Document préparé par le Secrétariat de la Commission

Année	lieu	Président	Vice-Président
1 ^{ère} 1972	Alger	Algérie	Maroc
2 ^{ème} 1973	Tripoli	Libye	Tunisie
3 ^{ème} 1974	Alger	Algérie	Maroc
4 ^{ème} 1975	Tunis	Tunisie	Libye
5 ^{ème} 1976	Rome	Maroc	Algérie
6 ^{ème} 1977	Rabat	Maroc	Tunisie
7 ^{ème} 1978	Tripoli	Libye	Algérie
8 ^{ème} 1979	Tunis	Tunisie	Libye
9 ^{ème} 1980	Rabat	Maroc	Tunisie
10 ^{ème} 1981	Alger	Algérie	Maroc
11 ^{ème} 1982	Rome	Tunisie	Maroc
12 ^{ème} 1983	Tunis	Tunisie	Libye
13 ^{ème} 1985	Rabat	Maroc	Algérie
14 ^{ème} 1987	Alger	Algérie	Tunisie
15 ^{ème} 1989	Tripoli	Libye	Maroc
16 ^{ème} 1990	Tunis	Tunisie	Mauritanie
17 ^{ème} 1991	Rabat	Maroc	Libye
18 ^{ème} 1992	Alger	Algérie	Tunisie
19 ^{ème} 1994	Tripoli	Libye	Algérie
20 ^{ème} 1996	Nouakchott	Mauritanie	Maroc
21 ^{ème} 1997	Tunis	Tunisie	Mauritanie
22 ^{ème} 1999	Rabat	Maroc	Libye
23 ^{ème} 2001	Alger	Algérie	Tunisie
24 ^{ème} 2003	Tripoli	Libye	Algérie

CALENDRIER DES REUNIONS DU COMITE EXECUTIF

Année	Lieu	Président	Vice-Président
1989 (15-20/9)	Alger	-	-
1989 (11-14/5)	Alger	-	-
1990 (07-10/1)	Alger	Libye	-
1991 (20-25/2)	Alger	Algérie	-
1992 (24-29/4)	Algérie	Maroc	Tunisie
1993 (25-29/10)	Agadir (Maroc)	Maroc	Algérie
1995 (5-9/6) 23^{ème} Réunion	Tunis	Tunisie	Libye
1996 (8-13/6) 24^{ème} Réunion	Nouakchott	Mauritanie	Maroc
1997 (15-19/6) 25^{ème} Réunion	Tripoli	Libye	Mauritanie
1997 (2-5/12) 26^{ème} Réunion	Tunis (Commune)	Libye	Mauritanie
1998 (4-9/6) 27^{ème} Réunion	Nouakchott	Mauritanie	Tunisie
1999 (21-25/06) 28^{ème} Réunion	Rabat (Commune)	Mauritanie	Tunisie
2000 (24-29 Juin) 29^{ème} Réunion	Alger	Algérie	Libye
2001 (juin) 30^{ème} Réunion	Alger (Commune)	Algérie	Libye
2002 (mi-mai) 31^{ème} Réunion	Maroc	Maroc	Algérie